



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

**COMPTE RENDU ANNUEL 2023
& PROJETS 2024**

SOMMAIRE

I • RAPPORT MORAL

- ▶ Le mot du président 5
- ▶ Présentation de la fédération..... 6
- ▶ Moyens humains actuels..... 7

II • RAPPORT D'ACTIVITÉS

- ▶ Gouvernance..... 8
- ▶ Participation aux instances..... 10
- ▶ Partenaires 11
- ▶ Gérer les milieux aquatiques..... 12
- ▶ Agir en faveur des milieux 20
- ▶ Réaliser des prestations 26
- ▶ Exercer la surveillance et identifier les contrevenants .. 27
- ▶ Déverser quand cela est utile 28
- ▶ Animer et communiquer pour promouvoir la Pêche et les milieux aquatiques 30
- ▶ Des moyens nouveaux mis en place au sein de la Fédération 36

III • BILAN VENTES DE CARTES 2022/2023

- ▶ Evolution des ventes de cartes..... 46

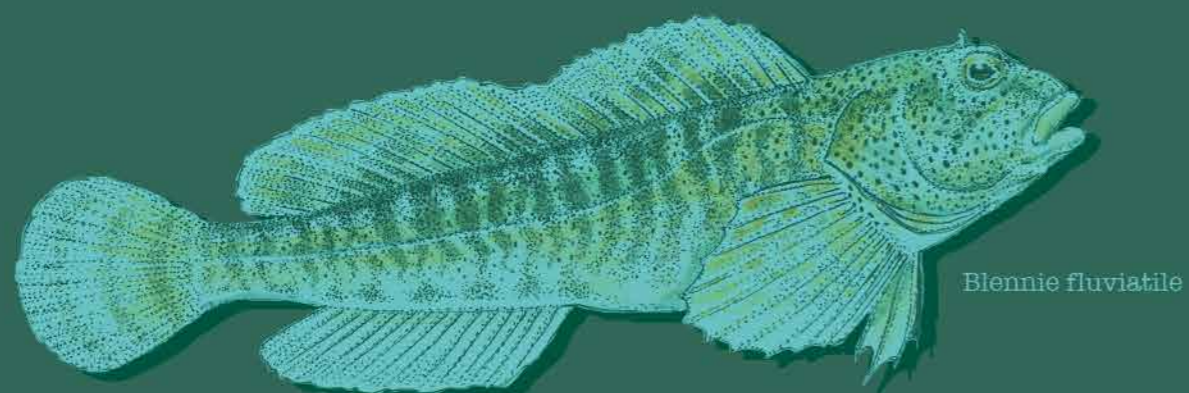
IV • BILAN FINANCIER

- ▶ Évolution des dotations 48
- ▶ Adhérents 50
- ▶ Réciprocité 52
- ▶ Bilan et analyse financière..... 53

V • PROJETS 2024

- ▶ Les projets fédéraux en 2024..... 57

Assemblée générale 2024
Compte rendu annuel 2023 & Projets 2024



LE MOT DU PRESIDENT

2023. Année de tous les records !

Et oui les années se suivent et se ressemblent avec toujours les mêmes inquiétudes sur le climat où actuellement nous sommes dans le 25 ème mois consécutifs de records de températures. Seules les précipitations importantes de ces derniers temps nous réconfortent avec dans de nombreuses rivières le frai de la Truite Fario qui s'est plutôt bien déroulé.

Le frai du carnassier devrait aussi en profiter mais c'est dans quelques mois que nous en tirerons le bilan.

Pour les actions fédérales 2023 restera un bon millésime avec de nombreuses réalisations dans de nombreux domaines, réhabilitation de cours d'eau, de plan d'eau, de suivi d'écrevisses autochtones, études sur le Brochet, la Lamproie, marquage à l'Alizarine d'alevins, etc....

Pour le suivi du partage de l'eau (sujet brûlant) ou la FD est partie prenante depuis sa création, le Préfet a multiplié les CDE (Comité Départemental de l'eau) tout au long de l'année avec en plus un séminaire très attendu avec l'ensemble des acteurs au printemps à la Côte St André, une grande première ! Nos connaissances et nos compétences ainsi que nos avis sont toujours écoutés mais dans un contexte délicat, les priorités demeurent !

Pour la partie animation et le développement du loisir pêche, 2023 restera un grand cru avec l'inauguration de notre étang pédagogique dans le parc fédéral à St Quentin/Isère qui vient compléter l'offre de notre Maison de la pêche.

C'est plus de 140 invités, Aappma, Arpara, élus locaux, départementaux, régionaux, les Communautés de Communes ainsi que tous nos partenaires et acteurs du quotidien, EDF, CNR, OFB, DDT, FNE, CEN, contrats de Rivière, Symbhi pour n'en citer que quelques-uns qui avaient répondu présents. Cette manifestation a mis en lumière le besoin croissant de développer le loisir pêche dès le plus jeune âge et aujourd'hui l'agenda de cette nouvelle structure pour 2024 est bien rempli avec l'exploire Game avec lequel il faudra résoudre les défis et le mystère d'ARWINTout un programme !

Notre FD est passée de 5 à 7 APN (Ateliers Pêche Nature), bientôt plus, c'est en cours et de nombreux jeunes pêcheurs en font partie. Cet esprit, ce dynamisme en feront je l'espère les pêcheurs de demain !

Souvent je me répète en disant qu'aujourd'hui notre FD est connue voire même reconnue et que l'on compte sur nous, tous nos partenariats l'attestent. Je rajouterai avec modestie que ce n'est pas rien et que j'en suis très fier. L'équipe fédérale, élus, salariés, partenaires a su ces dernières années rebondir malgré les difficultés, c'est l'essentiel et je me tenais de bien les remercier !

Pour rappel, notre rôle et nos missions sont de surveiller pour protéger, de restaurer et d'aménager, d'éduquer pour sensibiliser, d'étudier pour mieux gérer sans oublier de promouvoir pour développer. Tous nos engagements sont là !

Pour 2024 mon vœu le plus cher serait que le climat soit le moins perturbé possible et de fait moins perturbants pour nos milieux aquatiques mais au vu des retours de nos scientifiques, ce n'est pas gagné ! Mais restons optimistes, notre département reste attractif pour notre loisir.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne assemblée générale !

Hervé BONZI **Président Fédéral**

PRESENTATION GENERALE DE LA FEDERATION

La Fédération de l'Isère est une association **pour la pêche et la protection du milieu aquatique** conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est identifiée au SIRET sous le numéro 399 670 819 00024 et déclarée en Préfecture de l'Isère.

Chargée de par la loi de missions d'intérêt général, elle a le caractère d'un établissement d'utilité publique. La Fédération est agréée au titre de l'article L142-2 du code de l'environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement (renouvellement obtenu en 2023).

De par ses statuts, elle adhère à la Fédération Nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques et lui verse donc une cotisation. Elle doit respecter les orientations décidées par cette Fédération.

COMPETENCES ET OBJET

La Fédération est compétente sur l'ensemble du département de l'Isère ; elle regroupe obligatoirement toutes les AAPPMA du Département et l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets.

La Fédération a pour objet :

- **Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche** par toutes mesures adaptées en cohérence avec les orientations nationales
- **La protection des milieux aquatique**, la mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental,

La Fédération définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet et peut être chargée de toutes missions d'intérêt général en rapport avec son objet social.

MOYENS HUMAINS ACTUELS

LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : en 2023

Président : Hervé BONZI

Trésorier : Jean François BIGOT

Vice - Président : Pierre CHABRIERE

Vice - Président délégué : Christian ALVARES

Secrétaire : Michel DUFRESNE

Secrétaire adjoint : François BITH

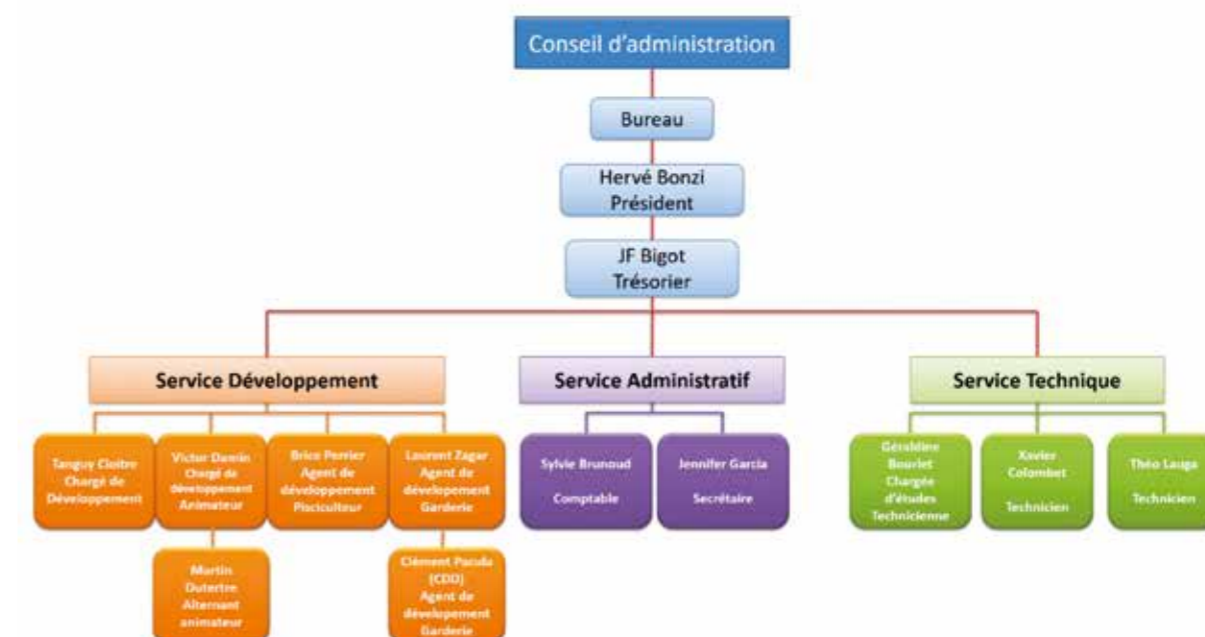
Membres : Lucien BONO, Angelo PASSAT, José PEREIRA, Bernard PERRIER, Jacques PLANTIER, Stéphane PETITPAS, Josselin VALLIER, Guy VILLETON

Membre de droit : FAVIER Pierre

Membre coopté : PETROU Alain

En 2023, l'équipe était composée de 11 salariés qui mettent en œuvre la politique du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année, autant que de besoins, des réunions d'équipe se tiennent le plus souvent par pôle.



GOUVERNANCE

Au cours de l'année 2023, le **Conseil d'Administration** s'est réuni aux dates suivantes :
3 Mars - 31 Mars - 7 Juillet - 29 Septembre - 15 décembre

A chaque fois, le quorum était atteint et les membres ont délibéré sur les opérations ou engagements légaux relatifs aux missions ou objets relatifs aux statuts fédéraux. Les comptes-rendus sont consignés dans un cahier général, adressés aux AAPPMA et au personnel, et validés systématiquement au CA suivant.

Le bureau s'est réuni :

3 Janvier - 3 Février - 3 Mars - 31 Mars - 14 Avril - 28 Avril - 28 Juin - 10 Aout - 29 Septembre - 17 Novembre

Il y a eu plusieurs **réunions de Bassins Versant** ainsi que différentes **commissions : communication, juridique et garderie, animation, concours, finances, etc...**

Vœux Elus/Salariés le 6 Janvier

Réunion Groupe de travail élus/Salariés le 23 Janvier et le 1^{er} juin

Réunion élus/salariés le 27 Juin et le 15 décembre

L'Assemblée Générale, s'est tenue le 15 avril à Vinay.

La Réunion des Présidents s'est tenue le 14 octobre à Tullins. Les membres et les invités partenaires de la Fédération ont été accueillis par l'AAPPMA de Tullins. Conformément aux statuts de la Fédération, les décisions, les votes ont été consignés dans un Compte rendu transmis aux AAPPMA.

L'inauguration de l'étang pédagogique le 7 juillet



Assemblée Générale à Vinay

ISÈRE Sécheresse : les pêcheurs se préparent pour l'été



La fédération de l'Isère, présidée par Hervé Bonzi (2^e à droite), veut continuer à se développer et protéger les ressources en poissons des rivières et étangs.

Les 66 associations du département avaient rendez-vous à Vinay, ce samedi 15 avril, pour leur assemblée générale annuelle.

Après l'accueil des représentants par Bernard Filet-Coche, président de l'Arc-en-ciel vernois, et du maire Philippe Rossini, le président de la fédération iséroise, Hervé Bonzi, ouvrait la séance.

La sécheresse inquiète toujours autant les pêcheurs

Au menu : les inquiétudes quant à la sécheresse du président de la chambre d'agriculture Jean-Claude Darlet comme de Bernard Perzio, vice-président du Département, qui rappelle l'aide apportée

(53 720 € prévus) au sujet de la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles. Mais aussi des sujets thématiques de rivières, de la qualité de l'eau, la continuité écologique et des actions sur les espaces naturels sensibles (ENS), sans oublier l'aide aux aménagements du siège de la fédération de pêche à Saint-Quentin-sur-Isère.

Après avoir détaillé les activités de l'année écoulée permettant le développement durable de la pêche amateur et la protection des milieux aquatiques, les projets étaient présentés. C'est le cas de la mise en place de partenariats avec les offices de tourisme, du développement de la pêche pour les personnes à mobilité réduite, d'un nouveau

site internet, du développement de la maison de la pêche et de la nature (en particulier sur l'accueil des enfants).

Par ailleurs, la formation des gardes ENS sera confortée tout comme l'étude du projet global de développement de la pêche sur la basse vallée de l'Isère.

Un suivi des cours d'eau qui ont subi la sécheresse sera fait comme des travaux sur les cours d'eau de la Sarre, du Ruisseau, du Rival ainsi que l'entretien d'étangs EDD.

► Pour savoir où pêcher en temps réel, il est conseillé de consulter le site www.geopêche.com

► Contact : Fédération de la pêche de l'Isère est joignable à Saint-Quentin-sur-Isère au 04 76 31 00 00

Article Dauphiné sur l'Assemblée Générale à Vinay

PARTICIPATION AUX INSTANCES













La Fédération participe aux instances dont elle est membre en agissant dans l'intérêt des pêcheurs et en s'appuyant sur les missions issues de ses statuts : la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques.

A ce titre, elle a siégé dans :

- **ARPARA** : Association Régionale Pêche Auvergne Rhône Alpes
- **CHI** : Club Halieutique Interdépartemental
- **UFBRMC** : Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée et Corse
- **CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires
- **MRM** : Migrateurs Rhône Méditerranée,
- **CEN** : Conservatoire des Espaces Naturel
- **Comité Départemental de l'Eau** : compte tenu des enjeux importants relatifs aux problématiques « sécheresse », la Fédération a été présente aux divers CDE. Elle a, dans la mesure du possible, contribué, de par sa connaissance du terrain, à fournir aux membres des éléments leur permettant de mieux visualiser la situation des cours d'eau.
- **SAGE Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Contrats de rivière**
La Fédération s'investit en tant que partenaire sur l'ensemble des contrats de rivière ou procédures relatives à l'eau sur le département,
- **AG et Congrès de la FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France à Paris (FNPF) et AG du **SNSAPL** (Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir)
- **Comité de Gestion du Grand Cormorans**,
- **Diverses procédures contractuelles** : contrats de rivières, CLE, Symbhi, ENS, Natura 2000, RNR, ...

PARTENAIRES

La Fédération se positionne comme un acteur départemental dans le domaine des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche. A ce titre, elle s'est engagée dans une politique partenariale avec les organismes suivants :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : au travers de la Convention Pluri annuelle d'Objectifs,	
- Agence de l'Eau : au travers de l'Accord-Cadre et divers dossiers spécifiques aux actions fédérales	
- Département de l'Isère : au travers de la convention « ENS et politique de l'Eau »	
- EDF : au travers de : - les conventions « projets » et droits de pêche, - la participation à diverses études ou protocoles	
- ENEDIS-RTE au travers de la convention pluriannuelle avec les Fédérations 38, 73 et 74	
- Symbhi : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du Symbhi (Paladru-Fure, sud-Grésivaudan) et pour des études techniques sur les cours d'eau, étangs, ...	
- Isère Tourisme : conventionnement pour la labellisation des hébergements pêche et pour des opérations partenariales	
- CNR : convention relative à la sécurité aux abords des ouvrages	
- Grenoble Alpes Métropole : réflexion sur les accès aux berges du Drac et travail sur la mise en place d'une convention qui sera effective en 2021	
- CAPI : travail sur la mise en place de la convention, des animations en direction du grand public	
- SIRRA et CLE SAGE BLV : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du SAGE,	
- PNR du Vercors et de la Chartreuse, PNN des Ecrins, OFB, les ASA, SIAGA, l'Epage de la Bourbre et la communauté de commune du Grésivaudan	

I- GERER LES MILIEUX AQUATIQUES (partie technique)

1- AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPECES :

1.1 – Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et Gestion piscicole :

Le PDPG, outil indispensable pour une gestion adaptée des milieux aquatiques est terminé. Un travail considérable a été mené pour fournir les données nécessaires au diagnostic des milieux aquatiques, ainsi qu'au diagnostic des pressions sur les masses d'eau en lien avec le SDAGE. Les fournisseurs de données piscicoles et cartographiques sont multiples, aussi bien privés que publics. Le département a été fractionné en plusieurs grandes zones : affluents du Haut-Rhône, Bourbre, affluents vallée du Rhône, affluents vallée de l'Isère, Bourne, Drac Romanche. Ces grands bassins versants ont été subdivisés en 45 unités de gestion/contextes piscicoles. Pour chacune de ces unités des gestions, des préconisations de gestion et d'action ont été déterminées/ciblées en fonction des données réelles de terrain, des données réglementaires (recommandations du SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse). Les préconisations de gestion sont classées en 3 catégories, la gestion patrimoniale (Objectif : favoriser la population en place), la gestion raisonnée (Objectif : favoriser la population piscicole non-optimale avec un compromis pour les alevinages et déversement pour répondre à la demande des pêcheurs), la gestion halieutique (l'espèce repère ne réalise pas son cycle biologique pour des raisons environnementales, des déversements et alevinages sont possibles pour satisfaire la demande des pêcheurs). Ces orientations de gestion tiennent compte de la présence d'espèces particulières (lamproies, barbeaux méridionaux, écrevisses à pattes blanches, etc.). La durée de ce PDPG sera en concordance avec la période du SDAGE soit 2024-2027. Celui-ci permettra de définir le plan départemental d'alevinage. Les préconisations tiennent compte des études sur l'efficacité de l'alevinage par marquage à l'alizarine. Ce projet a été financé par l'Agence de l'eau, le Département, la Région, la FNPF, EDF et la fédération de pêche 38 sur plusieurs années.



1.2 - Étude des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin de la Romanche (secteur de Bourg d'Oisans)

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce en déclin marqué en France, y compris en Isère où l'espèce est encore bien présente. La Fédération recense, depuis 2010, toutes les populations connues ou découvertes dans une base de données appelée « Atlas Astacicole ».

La partie amont du bassin de la Romanche n'a jusqu'ici jamais été prospectée, bien que des signalements anciens d'écrevisses existent sur ce secteur. La Fédération y a donc réalisé une nouvelle campagne de prospections « écrevisse » afin de déceler d'éventuelles populations d'écrevisses à pattes blanches non connues. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Contrat de Rivière du territoire en cours, porté par le SYMBHI.

Pendant 10 jours, des agents de la Fédération ont parcouru le secteur de Bourg d'Oisans et les alentours. Aucune population d'écrevisses à pattes blanches n'a été observée sur ce secteur, mais plusieurs populations d'écrevisses de Californie - parfois très localisées - ont été décelées. Les populations d'écrevisses à pattes blanches connues sur l'aval du bassin ont été observées et semblent bien se porter. Des recommandations de gestions à propos des écrevisses exotiques ont été émises en conclusion de cette étude. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau RMC et le Département.



Écrevisse signal du lac du Buclet



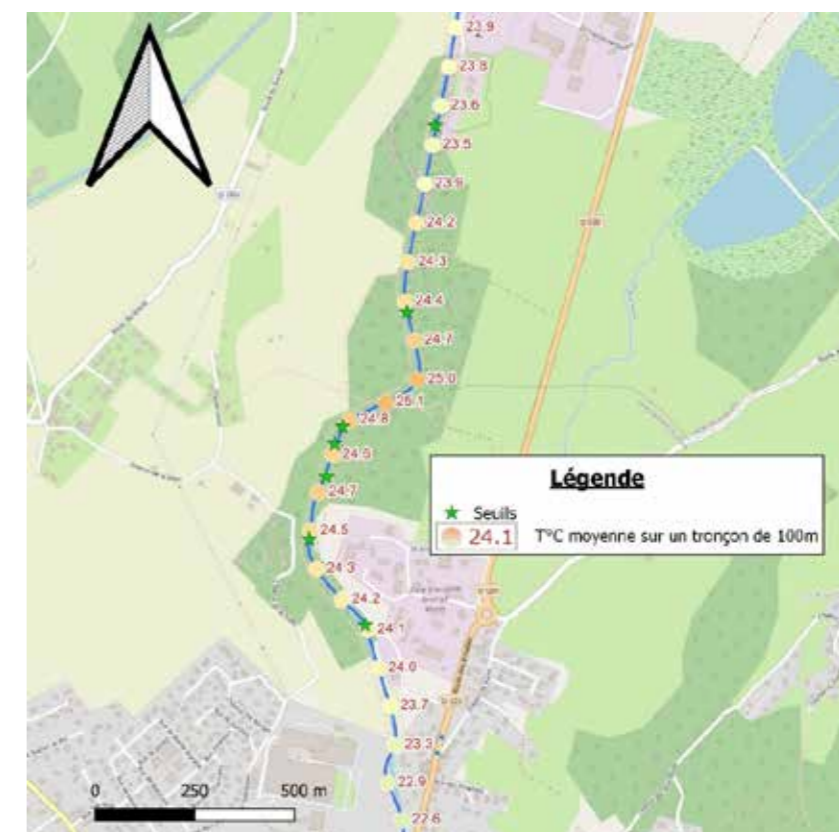
Écrevisses à pattes blanches à Vizille

1.3 – Pré-étude piscicole lac de Bois Gramont à Bernin

Sur une sollicitation de l'AAPPMA de Belledonne vis-à-vis du peuplement piscicole présent dans le lac de Bois Gramont, une pré-étude a été lancée en 2023 pour faire l'état des connaissances de ce plan d'eau. Des précédents travaux avaient été réalisés afin de favoriser la reproduction des poissons, cependant la fonctionnalité est peu effective par manque d'entretien. Cette pré-étude fait ressortir un besoin de connaissance sur les espèces piscicoles ainsi que sur la bathymétrie et la présence des pôles d'attraction pour les poissons. Cette pré-étude fera suite en 2024, avec de l'acquisition de données. Ce projet est financé par le Département et la fédération de pêche 38.



1.4 – Etude refuge thermique (SIAGA) rivière Guiers



Exemple de rendu cartographique de l'étude "refuges thermiques". L'impact des seuils sur la température du cours d'eau est ici bien visible

Une étude de la compréhension fine du régime thermique du **bassin du Guiers** a été initiée en 2022. Portée par le **Parc Naturel Régional de Chartreuse**, elle vise à déterminer quelles sont les zones de « refuges thermique » (ie les zones où les poissons trouvent en permanence des températures qu'ils peuvent supporter durant l'étiage). La Fédération et les AAPPMA ont participé, financièrement et techniquement, à l'étude. Les résultats ont été présentés début 2024, et montrent notamment l'impact des seuils ou du recalibrage du cours d'eau. L'idée est ensuite de protéger les refuges identifiés, et de partager les rendus obtenus afin de mettre en avant l'intérêt de la continuité écologique.

Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau RMC, la Région (via le PNR Chartreuse) et les AAPPMA de la Réciprocité Guiers.

1.5 – Inventaire petite hydroélectricité

En 2023, les travaux de 2022 se sont poursuivis à la Fédération de pêche de l'Isère en collaboration avec les services de la DDT et de l'OFB afin de disposer d'une cartographie exhaustive des ouvrages hydroélectriques (~140) en Isère. Un travail important a été mené par plusieurs techniciens (Enora Hawa Bocoum, Baptiste Nelaton, Antonin Roustan) afin de compiler les données disponibles sur les centrales (arrêté d'autorisation ou de concession), ainsi que sur les prises d'eau (débit réservé/hauteur de chute) avec la réalisation du tracé des tronçons court-circuités du département (+400 km en TCC : Tronçons Cour-circuités) et perturbé par des aménagements hydroélectriques. Ces travaux sont terminés et la suite est dans les mains de la DDT pour l'actualisation de ces données cartographiques. Cet inventaire est repris dans le PDPG au niveau des pressions subies par nos cours d'eau isérois. Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'eau, le Département, la FNPF et la fédération de pêche 38.



1.6 - Observatoire piscicole du bassin de la Bourbre

Etude réalisée dans le cadre du Contrat Environnemental de la Bourbre.

Réalisation de pêches électriques d'inventaires sur 14 stations, 8 sur la Bourbre et 6 sur les affluents, afin de connaître les densités et biomasses des populations sur chaque station, puis de déterminer l'état des peuplements piscicoles. Une sonde thermique sur chaque station a permis d'avoir des données de la température des cours d'eau durant la période estivale.

Ces stations ayant déjà bénéficiées d'un suivi en 2011 et 2016, les résultats de 2023 permettront également d'appréhender l'évolution de l'état des cours d'eau.

Rapport en cours de rédaction par le bureau d'étude SAGE Environnement (rendu mai 2024).

Financeurs : Agence de l'eau RMC, Région AURA, FNPF et Fédération pêche 38.



1.7 - Etude Ombre commun sur la Rive à Bourg d'Oisans

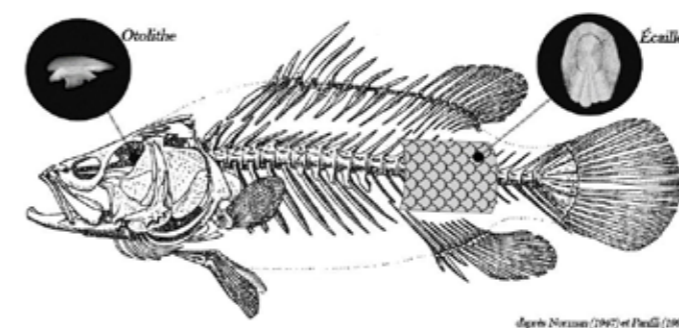
La Rive possède une population d'ombre commun introduite depuis de nombreuses années. Cette population n'est plus soutenue en effectif par déversement. Les dernières pêches électriques font état d'un recul de la population (étude piscicole 2019 de la Fédération de pêche 38). Ce cours d'eau représente un fort attrait pour la pratique de la pêche. Cette action s'inscrit dans le Contrat de Bassin "Romanche". L'objectif de ce projet est l'amélioration des connaissances piscicoles sur la Rive et particulièrement sur l'état de la population d'ombre commun.

Au total, 5 pêches d'inventaire à deux passages ont été faites sur la Rive ainsi que 7 pêches à 1 passage sur plusieurs affluents durant 4 jours. L'effort de pêche a été volontairement conséquent afin de maximiser les captures d'ombres communs adultes et juvéniles. Malheureusement, malgré cet effort important, aucun ombre commun n'a été capturé. Un adulte de bonne taille a été aperçu en amont de la réserve et un autre de plus petite taille sur la partie aval sur une période différente. Cette absence prouve que la population n'a pas réussi à s'établir de manière pérenne. Le cycle biologique de l'ombre commun reste mal connu à l'échelle de la plaine de Bourg d'Oisans. Il n'est pas exclu que les frayères soient localisées sur d'autres zones. La reproduction ne semble pas effective sur la Rive à la vue de l'absence d'ombres. Cependant, ces pêches ont mis en évidence la présence d'une très belle population de truite commune sur la Rive et également sur les multiples affluents de très petites tailles. Ces données sont importantes pour la bonne gestion de la Rive et de ses affluents. Ce projet a été financé par l'Agence de l'eau, la Région, la FNPF ainsi que la Fédération de pêche 38.



1.8 - Acquisition et formation en microscopie : internalisation à la Fédération

Plusieurs études récentes de la Fédération comportent des volets « scalimétrie » et « otolithométrie » (respectivement observation des écailles et des otolithes de poisson, afin de connaître son âge ou son origine par exemple). Ces opérations étaient auparavant réalisées par des bureaux d'études. Afin de diminuer les coûts et de développer ses compétences techniques, la Fédération a acquis en 2023 le matériel de microscopie nécessaire à ces analyses, et plusieurs techniciens ont été formés en ce sens par le bureau d'étude Scimabio. Le matériel comprend un microscope (grossissement x40-x1000), une caméra (permettant l'analyse informatique des images) et le matériel de montage des écailles et otolithes (lames, résine, plaque chauffante, etc).



1.9 - Participation aux différentes réunions politiques de l'eau

La Fédération est présente aux nombreuses réunions concernant les politiques de l'eau sur le territoire départemental et régional, afin de faire entendre la voix des pêcheurs et des milieux aquatiques. L'année 2023 comprend notamment la préparation à l'arrivée du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau en 2024, avec la définition de nouveaux objectifs concernant l'eau et la biodiversité.

A ce titre, la Fédération assiste également à la majorité des réunions concernant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) avec les Syndicats de Rivière.

Enfin, la Fédération est également présente à de nombreuses réunions concernant les aires protégées (Espaces Naturels Sensibles, Natura2000, Parc Naturels, etc), afin d'assurer la prise en compte des populations piscicoles dans les politiques de gestion.

En 2023, 65 hommes/jours ont été dédiés par la Fédération à ces réunions et échanges.



II – AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX :

2.1 – Réaliser des chantiers et travaux :

- Diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur la Sanne à Salaise-sur-Sanne et le Rival à Sardieu

Travaux réalisés dans le cadre du contrat des bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne, pour améliorer la qualité hydro-morphologique d'un tronçon de la Sanne (Salaise sur Sanne) et du Rival (La Côte Saint-André et Sardieu).

Les travaux ont consisté à la diversification des écoulements et à l'augmentation des habitats piscicoles dans le lit mineur du cours d'eau, par de la pose de blocs de manière épars et la réalisation d'épis.



Financeurs : Agence de l'eau RMC, Région AURA, FNPF, AAPPMA des secteurs et Fédération de Pêche

- Diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur le Ruisset

Le Ruisset est un affluent rive gauche de l'Isère dont le bassin versant s'étend de **Sassenage à Veurey**. Ayant subi de multiples altérations dans le passé (seuils, recalibrage, suppression des habitats piscicoles), la Fédération appuie et porte plusieurs projets de restaurations du cours d'eau depuis 2017, suite à la reconnexion de son ancienne confluence avec l'Isère.

Des travaux de renaturation (risbermes, poses d'épis et de blocs) étaient prévus en 2023 sur la commune de Noyarey, mais ont été retardés en raison de modifications réglementaires. Ils ont cependant été dimensionnés et l'autorisation des propriétaires des berges a été obtenue : ils seront réalisés courant d'année 2024.



Secteur "recalibré" du Ruisset

Schéma de principe des travaux. Les points sombres représentent des blocs de 600/800kg

2.2 – Participation à diverses études :

- Pêches électriques AAPPMA :

En 2024, la fédération a réalisé **45 pêches électriques** dans le département :

- 9 pêches « Prestations », dont 4 pêches d'inventaire et 5 pêches de sauvetage
- 30 pêches d'inventaire dans le cadre d'études : Lamproie, Ombre, Suivi post-sécheresse, Alizarine, état initial et suivi de travaux
- 4 pêches sur demande d'AAPPMA : sauvetage ou réflexion sur la gestion piscicole
- 2 pêches de sauvetage sur des travaux menés par la Fédération



- Assistance technique « Étude Lamproie de Planer »

La lamproie de Planer est un petit poisson anguilliforme, passant la majeure partie de sa vie dans le sable ou les graviers fins, et n'en sort que pour se reproduire. L'espèce, discrète et sensible aux pollutions du substrat des cours d'eau, n'est que rarement incluse dans les politiques de restauration. Le SIAGA, syndicat de rivière sur le secteur opérant sur les bassins du Guiers et de la Bièvre, a lancé en 2022 une étude visant à comprendre le fonctionnement des lamproies de Planer sur son territoire et de cibler les points entravant son cycle de vie, notamment les petits seuils empêchant les lamproies de rejoindre les sites de reproduction.

Pour cela, plusieurs lamproies ont été capturées et marquées avec des puces RFID en 2022 sur la Bièvre. Grâce à ces puces, leurs migrations de reproduction ont pu être observées au printemps

2023, et des obstacles à leur reproduction ont pu être identifiés. Cependant, en raison de difficulté à équiper les obstacles identifiés, l'étude a été ensuite reportée sur l'Ainan.

À l'automne 2023, plusieurs pêches ont permis de capturer et marquer une centaine de lamproies sur l'Ainan. L'observation des migrations de reproduction et l'identification des obstacles les entravant se feront en 2024. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau RMC et de Département.



Tracking des lamproies marquées



Lamproie fraîchement marquée

- Préparation étude brochet grands lacs de Paladru et Laffrey

En 2022, la Fédération a lancé des réflexions sur une étude visant à mieux connaître les populations de brochet sur les **lacs de Laffrey et Paladru**. Ces deux lacs, d'origine glaciaires, abritent des populations de brochet qui semble décliner ces dernières années. Afin de mieux comprendre le fonctionnement des populations sur ces lacs et d'enrayer leur déclin, une étude va être conduite par la Fédération. L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de la bibliographie sur les méthodes actuelles, et les techniciens ont assisté l'OFB dans des campagnes de prélèvements sur le lac de



Paladru au printemps et à l'automne. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau RMC et de Département.

2.3 – Exercer les droits de la Fédération en tant que partie civile : suivi juridique

Pollution d'un affluent de la Morge sur la commune de Voiron:

Constitution de Partie Civile de la Fédération avec AAPPMA Voiron. Dossier audiéncé notamment grâce aux plaintes récurrentes de l'AAPPMA

Maître Pantel (avocat au barreau de Grenoble) Jugement de première instance plutôt favorable

→ Le contrevenant a interjeté appel - audience **le 25/03/2024**

Fregata Hygiène : Pollution de la Fure à Charavines

CPC de la Fédération avec AAPPMA Rives - Avocat Maître Maguet (barreau de Bourgoin)

→ Dossier en cours: Audience : renvoyé au **6 juin 2024**

Dossier Lafleur : jet/abandon de déchets dans une Gravière sur la Commune de La Pierre

CPC de la Fédération - Avocat Maître Bore (pour la cassation avec autres Parties Civiles)

→ Dossier en cours : cassation le **6 février 2024** – devant le tribunal civil le **3 juin 2024**

2.4 – Le monde de la pêche s'oppose aux projets hydroélectriques



2.5 – Participer aux Comités Techniques dans toutes les instances :

La Fédération est présente dans la mesure de ses moyens aux différents comités techniques ; ceux-ci peuvent être d'ordre général (CDE, Coderst, Cartographie des cours d'eau, Zones de non traitement, et bien d'autres) ou plus spécifiques comme par exemple les comités techniques dans le cadre des procédures des contrats de rivière sur des projets ou opérations. Mais aussi comme il y a eu en 2023, des réunions exceptionnelles telles que le séminaire sur l'eau. En effet, le 4 mai 2023 à La Côte-Saint-André, s'est tenu un très important séminaire qui a réuni les services de l'État, des établissements publics, les collectivités, les usagers de l'eau, les associations et fédérations environnementales ainsi que des personnes qualifiées pour le lancement d'une étude portée par le Département sur la gestion structurelle de l'eau en Isère et l'adaptation au changement climatique.

III – REALISER DES PRESTATIONS :

Pêches de suivis des travaux

Afin de valoriser ses compétences dans le domaine des pêches électriques, la Fédération a réalisé les prestations suivantes :

Cours d'eau et type d'intervention	Maitre d'ouvrage
Nan – Inventaires avant Travaux (4 pêches)	SYMBHI
Canal de Palluel – Sauvetage avant Travaux	SYMBHI
Isère (confluence Palluel) – Sauvetage avant Travaux	SYMBHI
Grande Rigole – Sauvetage avant Travaux	SYMBHI
Bourne – Sauvetage avant Travaux	CC Massif du Vercors
Cernon – Sauvetage avant travaux	GEECO



IV– EXERCER LA SURVEILLANCE ET IDENTIFIER LES CONTREVENANTS :

Cette année les gardes de la Fédération ont parcouru environ 5500 km et contrôlé plus de 500 pêcheurs.

La Fédération a procédé à deux formations de nouveaux gardes dont une avec les gardes du Département chargés de la surveillance des Espaces Naturels Sensibles du Département.

Plus de 5 500 contrôles ont été opérés sur le département par les gardes particuliers ayant l'application Vigipêche.



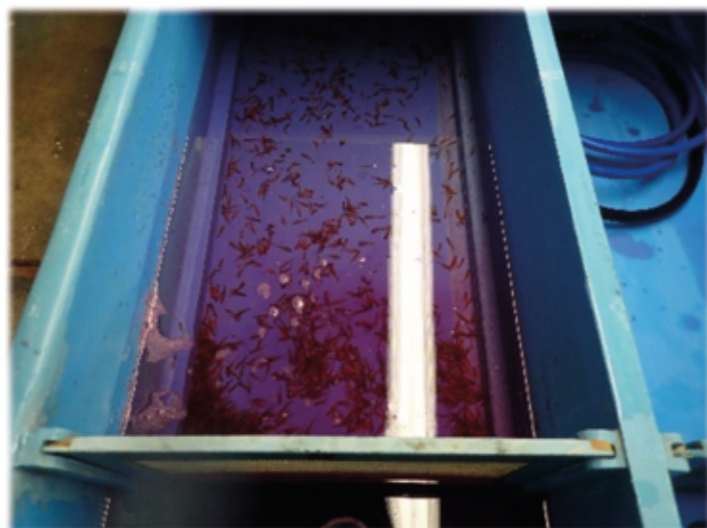
V – DÉVERSER QUAND CELA EST UTILE : ALEVINAGE

5.1 – Ecloserie Fédérale :

500.000 œufs embryonnés de truite commune ont été commandés à la pisciculture de Cauterets afin de produire à l'écloserie fédérale les alevins à résorption de vésicules pour l'hiver 2022-2023.

Pour des suivis scientifiques 40 000 alevins ont été marqués à l'alizarine par la Fédération de Pêche de l'Isère pour les AAPPMA de la Tour-du-Pin, Bourgoin-Jallieu, Belledonne et Saint-Barthélemy-de-Séchilienne (cf. paragraphe ci-dessous)

Le service vétérinaire a effectué la visite annuelle et les prélèvements obligatoires d'alevins pour analyse et ainsi se mettre en conformité avec l'ADAPRA (Association pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Rhône Alpes), celles-ci sont révélées négatives aux MRC (maladies réputées contagieuses), aucun commentaire particulier du vétérinaire.



Marquage alizarine par la fédération

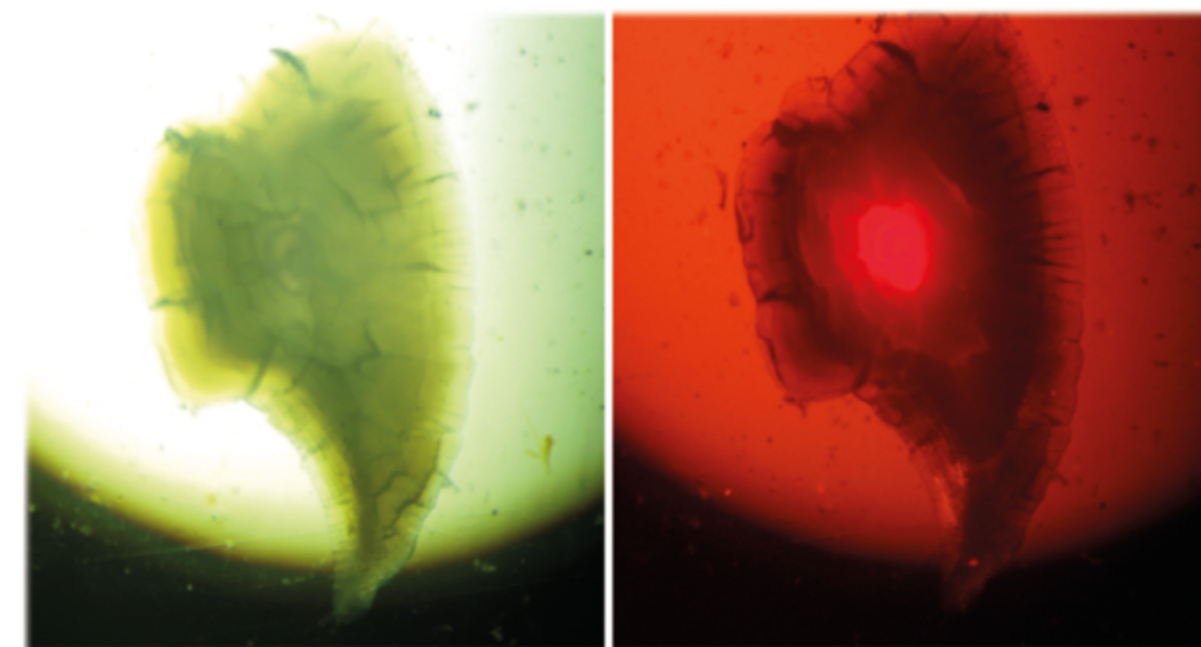
Etude sur l'efficacité d'alevinage en truite commune grâce au marquage à l'alizarine red S :

Ce procédé d'étude a été initié en 2021 pour mesurer l'efficacité de l'alevinage en truite commune dans plusieurs cours d'eau isérois. Cette technique d'étude scientifique permet de déterminer la provenance d'un échantillon de plusieurs poissons capturés dans la rivière à l'automne (50 alevins de truite commune de l'année par cours d'eau/station). Nous pouvons aboutir à des conclusions sur les résultats d'un alevinage. Ceci a été reconduit en 2022 puis 2023. Lors de ces études, nous avons été épaulés par SCIMABIO Interface (entreprise spécialisée).

Le principe général est de « marquer » les alevins destinés au déversement avec une molécule spécifique inerte (l'alizarine red S). Par baignade des alevins, ce produit pénètre dans les tissus du poisson et vient se fixer en partie sur l'otolithe (pièce calcifiée de l'oreille interne du poisson). Les poissons sont ensuite déversés sur le cours d'eau choisi sur un tronçon délimité, puis ensuite recapturés à l'automne (50 individus). Les otolithes sont extraits puis passés sous une lumière UV au microscope pour déterminer ou non leur provenance, soit déversés dans le milieu soit naturel.

En 2023, l'étude Alizarine s'est focalisée sur 4 nouveaux cours d'eau du département, le Filet (commune de Biol), le Grand Riff (Saint-Barthélemy-de-Séchilienne), le Bion (Bourgoin-Jallieu) et le Muret (Laval en Belledonne). Les résultats disponibles en début d'année montrent une forte proportion d'alevins d'origine naturelle pour les cours d'eau du Grand Rif (4 marqués / 50 poissons) et du Muret (3 marqués / 50), ce qui tend à une orientation de gestion de type patrimoniale. La truite commune réalise son cycle biologique dans de très bonnes conditions. Les résultats sur le Filet (45 marqués / 50) et le Bion (18 marqués / 24) sont contrastés vis-à-vis de la gestion passée et des conditions environnementales. Le Filet, ruisseau pépinière en 2022 a fait l'objet d'un retrait de ces poissons sur le tronçon d'étude pour un déversement dans l'Hien à l'aval (gestion pépinière). Le milieu était de ce fait très favorable à l'accueil des nouveaux poissons (peu de prédation et compétition). Une nouvelle pêche de recapture des poissons 1+ sera faite en 2024 pour observer le taux de survie de ces alevins.

Sur le Bion l'objectif des 50 individus n'a pas été atteint, d'où la mise en évidence, soit d'une prédation importante des poissons déjà en place (poissons de plus grande taille), soit d'un problème lié au milieu, ou d'un problème sanitaire (PKD). Ces études sont financées par l'Agence de l'eau RMC, la Région AURA, le département 38, EDF, la FNPF ainsi que la Fédération de pêche 38.



Exemple d'observation du marquage alizarine sur un otolithe dans le visible et sous UV

VI- ANIMER ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA PECHE ET LES MILIEUX AQUATIQUES (partie développement)

1 – UNE COMMUNICATION A PLUSIEURS NIVEAUX :

1.1 - Communication régionale de l'Arpara : - RESEAU PECHE édition annuelle 2023

Cette année l'ARPARA a rédigé un article sur notre projet phare ! Le développement de la Maison de la Pêche et de la Nature de Saint-Quentin-sur-Isère !

ARPARA : Réseau pêche N°9 – édition 2023

ISÈRE FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE & DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'ISÈRE

Enquête en eau douce en Isère au plan d'eau pédagogique de la fédération

Enzo et Bubulle sont les nouvelles mascottes du plan d'eau pédagogique de la fédération, inauguré le 7 juillet 2023.

Ces deux personnages, héros de l'explor games® lancé cet été, invitent les visiteurs à découvrir le plan d'eau et toute la biodiversité qui entoure la Maison de la Pêche et de la Nature de l'Isère. Les aménagements, mare pédagogique et plan d'eau d'initiation à la pêche sont situés sur le site de la fédération au pied du Vercors. Cette nouvelle offre d'animations, infrastructures et accès adaptés permet désormais l'accueil en nombre des écoles et centres de loisirs isérois.

PLACES À LA CONNAISSANCE ET À LA SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE ISÉROIS

La Maison de la Pêche et de la Nature de l'Isère est maintenant équipée d'un parcours initiatique complet autour de plusieurs thèmes au choix des enseignants et encadrants : l'eau, la biodiversité, la découverte des poissons d'eau douce, l'initiation à la pêche et le fonctionnement d'une pisciculture/écloserie.

C'est parti ! Premières sensations pêche pour les plus jeunes avec une initiation à la pêche "au coup" aux côtés de Victor DAMIN, chargé de développement et animation à la fédération. Puis, c'est occupé au bord de la

mare pédagogique que les yeux s'écarquillent pour observer les petites grenouilles vertes bien cachées sous les herbiers, les larves de demoiselles et autres éphémères. Enfin, c'est tablette à la main que les jeunes visiteurs partent à la rencontre des deux compteurs de l'explor games®. Enzo et Bubulle, ils les guident au fil du site dans une enquête sur la bactérie Anwyn, libérée par la fonte des glaciers. Une découverte ludique du cycle de l'eau et des espèces qui peuplent le territoire.

DES AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES INSCRITS DANS UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAL.

Pour Hervé BONZI, président de la fédération, "Ce projet ambitieux porté depuis 2015 par la fédération de l'Isère inscrit dans une stratégie de développement autour de l'ÉDUCATION et de la SENSIBILISATION des publics à l'enjeu de l'eau et de la préservation du milieu aquatique du territoire". Le plan d'eau pédagogique est l'aboutissement de cette démarche.

UN FINANCEMENT MULTI PARTENARIAL

Le projet du plan d'eau pédagogique est engagé dès 2020 et achevé en 2022. Le budget total de 375 000 euros a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (200 000 euros) du Département de l'Isère (100 000 euros) et de la FNPF (10 000 euros).

1.2- Communication départementale :

Articles presse

ACTU

SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE

Dès 6 ans **La Maison de la Pêche et de la Nature et son étang pédagogique**

Une mare pédagogique agrandie, un étang de 2 000 m² avec un ponton: le parc d'un hectare de La Maison de la Pêche et de la Nature à Saint-Quentin-sur-Isère a été transformé en ce printemps 2023. Objectif ? Améliorer l'accueil des groupes d'enfants de 6 à 12 ans, soit scolarisés, soit en centre de loisir pour les sensibiliser au milieu aquatique et leur faire découvrir la pêche.

Chaque accueil de groupes est différent car les animateurs disposent de nombreux outils pour faire découvrir la richesse des rivières, la biodiversité des milieux aquatiques, la vie des poissons d'eau douce. « Les séances varient : découverte du cycle de vie d'un poisson, découverte du cycle de l'eau domestique, gestes éco-citoyens, observation des petits insectes dans les cours d'eau, protection de la biodiversité... », explique Victor Damin, chargé de développement à la Maison de la Pêche. Vidéos, maquettes, panneaux explicatifs, temps d'ateliers créatifs, petits aquariums, écloserie, étang pédagogique: la venue des groupes sur le centre permet d'aborder de nombreux aspects. L'étang sera inauguré le 7 juillet 2023.

L'étang avec son ponton

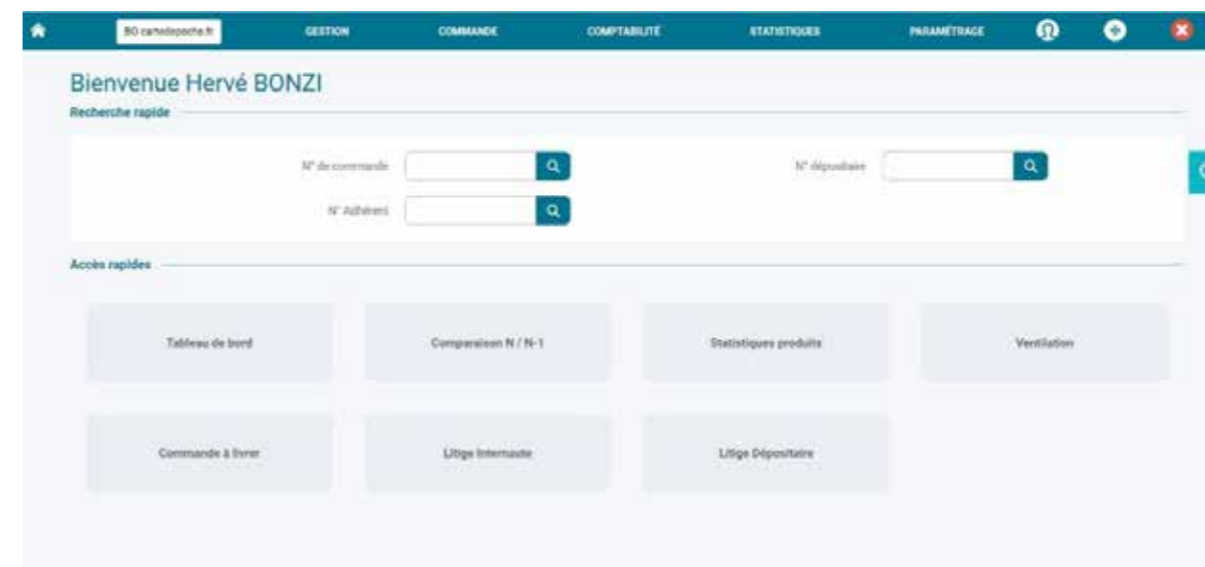
<https://www.peche-isere.com/maison-peche-nature-isere.html>



Figure 5 Double page "La pêche et les poissons"

- Cartes de pêche par internet – mise à jour des sites de la FNPF

*du backoffice



*de l'interface de vente

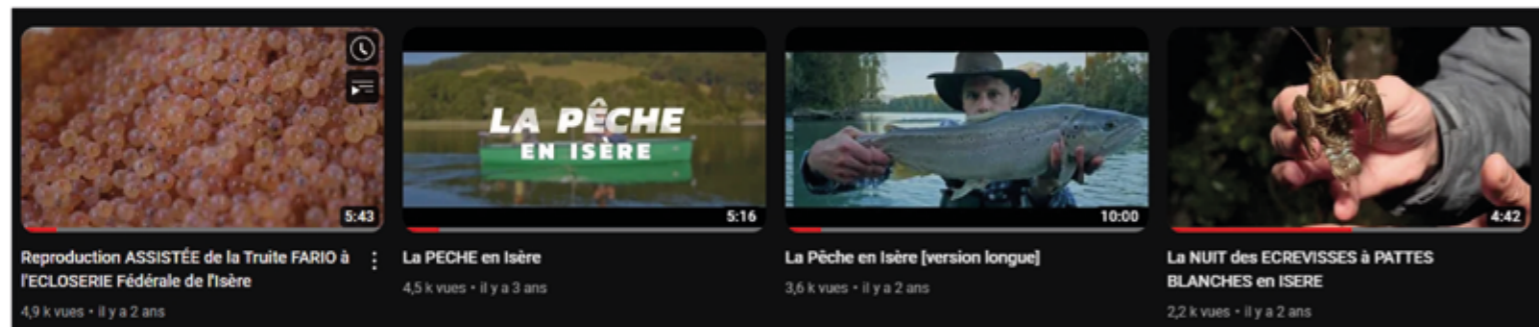


Les vidéos de la Fédération

Pour maintenir sa communication auprès de ses membres et du grand public, la Fédération poursuit la production de courts métrages mettant en lumière ses actions. Cette année, une vidéo a été réalisée lors de l'étude sur l'Ombre dans la Rive, mettant en avant le thème des pêches électriques. Le retour a été plutôt positif, avec de nombreux visionnages. Deux autres vidéos complémentaires ont été tournées, mettant en avant les travaux et l'inauguration à la Maison de la Pêche et de la Nature, ainsi qu'un montage présentant les missions de la Fédération.

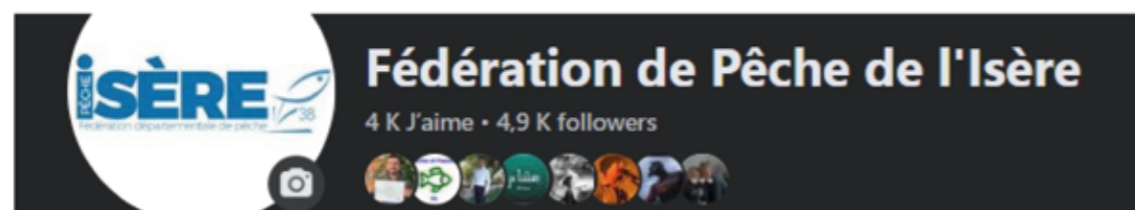


Les 3 vidéos tournées cette année



: Les vidéos les plus vues

La page Facebook



La page Facebook est un outil de communication primordial pour nous adresser à nos pêcheurs. Les publications se concentrent principalement sur les initiatives de la Fédération (techniques et de développement), tout en relayant les informations de nos AAPPMA et partenaires.

Refonte du site internet

À la fin de l'année 2023, le site de la Fédération a été entièrement rénové, simultanément au lancement des nouvelles cartes de pêche pour 2024. Les images issues des divers reportages réalisés entre 2021 et 2023 ont été utilisées pour moderniser et rendre plus attractif le site. De plus, le logiciel Géopêche a été intégré au site pour encourager son utilisation généralisée.



1.3 – Premier « parcours raisonné » isérois

Suite à un protocole de pêche électrique effectué cet été 2023 et dans l'attente d'une étude scalimétrique programmée en 2024, un parcours raisonné d'une longueur de 2700 mètres va voir le jour sur la Rive à Bourg d'Oisans.

La maille des poissons sera de 30 cm et le quota journalier de 2 poissons.



VII – DES MOYENS NOUVEAUX MIS EN PLACE AU SEIN DE LA FEDERATION :

1 – DE NOUVEAUX OUTILS

1.1– La mise en place de deux parcours numériques à la Maison de la Pêche et de la Nature « Explore Game »

En parallèle des travaux de l'étang pédagogique à la Maison de la Pêche et de la Nature, la Fédération a développé ses outils pédagogiques et en a développé de nouveaux tels que deux parcours numériques mis en place avec la société Atelier Nature.

Un parcours type « Explore Game » où les utilisateurs seront confrontés à divers défis, énigmes sur le thème des milieux aquatiques, le but étant d'aider le héros de cette aventure à vaincre une bactérie menaçant les milieux aquatiques isérois. La tablette tactile va servir de « narrateur » et inviter les participants à observer et interagir avec leur environnement.

Un 2nd parcours type « balade pédagogique » toujours à l'aide d'une tablette, les utilisateurs sont dirigés sur différents points d'intérêts pour en apprendre plus sur divers sujets (les poissons d'eau douce, les oiseaux pêcheurs, le cycle de l'eau, etc...). Ce parcours est à destination des scolaires.



1.2 – Guide de pêche 2024 : nouveaux visuels



1.3 – Tourisme pêche :

- Les hébergements labellisés « pêche » :

Les hébergements de pêche, proposent une gamme de services destinés à faciliter la pratique de la pêche pour leurs clients. Dans notre département, il en existe huit :

- La tuile aux loups, au bord du lac du Sautet
- Le camping de Savel, au bord de Monteynard
- Le camping de Ser Sirant, au bord de Laffrey
- Le camping de Roybon, au bord du lac du même nom
- Le gîte au fil de l'eau, situé sur l'Isère en 2nd catégorie
- Le gîte Belle Rive, au bord du Rhône
- Le camping de la Terrasse, au bord du lac du même nom
- Le camping le Valbonheur, au bord du lac de Valbonnais



Nous vous encourageons à contacter notre service développement pour explorer les possibilités de développer cette offre dans vos secteurs.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- Les parcours pêche famille, passion et découverte :

Afin de proposer des sites clairement identifiables selon les besoins de chacun, de valoriser le travail des AAPPMA, de renforcer les liens entre les organismes en charge du développement touristique (office de tourisme, département, commune) et les SAPL (Structure Associatives de la Pêche en France).

La Fédération encourage les AAPPMA à être porteuse de ce type de projet et les soutiendra financièrement et administrativement.



Formation des OT

Le service développement offre aux Offices du tourisme une formation personnalisée sur la pêche, couvrant les réglementations, les animations et les offres touristiques. L'office de tourisme de Saint-Marcellin Vercors a été le premier à bénéficier de cette formation. N'hésitez pas à nous contacter pour organiser une formation dans votre secteur.

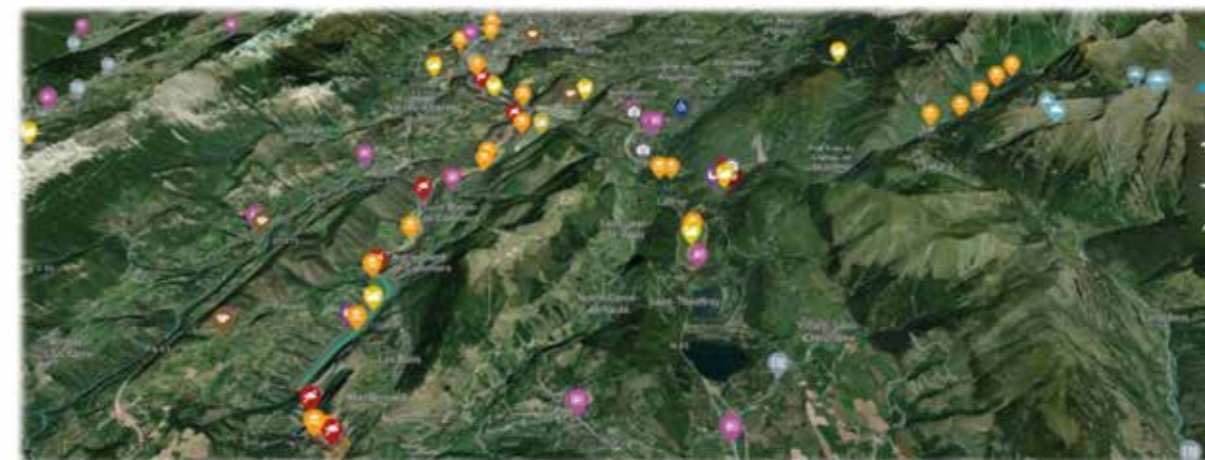


1,5 - Gestion du logiciel Géopêche :



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Poursuite des améliorations et nouvelle mise à jour de la part du prestataire.



2 - La participation aux évènements :

Coupe de la fédération :

Cette année, 12 concours coups, 2 concours lavaret, et 3 concours truites ont été organisés par les AAPPMA en 2023.



Salon un dimanche en nature dans le parc de Chambaran :

Le Dimanche 3 Septembre 2023 a eu lieu une nouvelle édition du salon des usagers de la nature « un dimanche en nature ». Aux côtés des chasseurs, cueilleurs, randonneurs, agriculteurs, forestiers mais aussi des familles... La Fédération de pêche de l'Isère a animé un stand afin de divertir les plus jeunes avec son simulateur de pêche et informer les plus grands, le tout dans une ambiance conviviale ! Une animation pêche au coup et à la carpe était également proposée.



©Kevin Bibet

1^{er} Salon des étangs à la Côte Saint André



La Fédération était présente les 27 et 28 mai 2023 à la première édition du salon des étangs à La Côte Saint André.

Salon de Cournon

Au côté des autres Fédérations de l'ARPARA, la Fédération de pêche de l'Isère a tenu un stand au Carrefour National de la pêche les 21-22 et 23 janvier à Clermont Ferrand. De nombreux visiteurs pêcheurs ont ainsi pu nous questionner sur la pêche en Isère.



Les Assises Nationales du Loisir Pêche à Paris



Les 22 et 23 novembre derniers se sont réunies à Paris, à l'initiative de notre Fédération Nationale, la grande majorité des Fédérations Départementales de Pêche, des partenaires (FFPS, GIFAP, Presse spécialisée, etc...) afin d'évoquer le développement du loisir pêche pour les prochaines années.

Le fil rouge de ces journées étant « Quelles clés pour la Pêche de demain ? ».

Pour y répondre, les échanges se sont organisés en plusieurs tables rondes Autour de 3 thématiques :

- *Offrir des territoires de pêche attractifs et accessibles
- *Relever les défis de la transmission du loisir pêche
- *Déployer une stratégie numérique novatrice

3 – ANIMATIONS AUPRES DES JEUNES :

3.1 – Les initiations pêche :



Photo : étang de la Jasse (Belledonne) lors d'une échappée pêche

En 2023, nos animateurs sont intervenus auprès de 656 jeunes et 52 adultes initiés à la pêche sur l'ensemble du département. Ces interventions se font en collaboration avec des centres de loisirs, centres d'accueil, campings, etc.

Les chiffres sont en légère hausse par rapport à l'année précédente.



Comme en 2023 le département a fait appel à la Fédération dans le cadre des « escapades sportives ».

Ces animations parfois en collaboration avec les animateurs ENS, sont gratuites et disponibles via l'application Isère Outdoor.

3.2 – Ateliers Pêche Nature :

Les Ateliers Pêche Nature (APN), financièrement et techniquement soutenus par la Fédération Départementale de pêche de l'Isère et la FNPF, sont des outils de formation pour les futurs pêcheurs qualifiés et bénévoles. En 2023, sept APN sont actifs dans le département de l'Isère :

- Grenoble
- Sud-Grésivaudan (Saint-Marcellin)
- Le Cheylas
- Cognin-les-Gorges
- Saint-Laurent-du-Pont
- Vienne
- Bourg d'Oisans

L'APN de Bourg d'Oisans a remporté la 2e édition du Battle APN, organisée au Bois Français, lors de sa première année, félicitations aux jeunes et aux animateurs bénévoles ! Cette nouvelle édition a rassemblé 4 des 7 APN avec un total de 33 participants, offrant de nombreux lots et de belles prises !



Photos : Base de loisirs du Bois-Français



3.3 - Animations scolaires :

Le pôle animation a continué d'intervenir dans les écoles des bassins-versants de Paladru-Fure-Morge, Sud Grésivaudan, Bièvres-Liers-Valoires et Romanche. En 2023, plus de 350 jeunes ont eu l'opportunité de découvrir les écosystèmes aquatiques, comparativement à 250 l'année précédente.

Au programme

- Cycles de l'eau domestique/naturel et gestes écocitoyens
- Pêche des petites bêtes de la rivière
- Découverte de la truite et son cycle de vie
- Mise en place d'un aquarium dans la classe
- Découverte des poissons d'eau douce par la pratique de la pêche



Photo : Pêche des petites bêtes sur la Fure à Tullins

4 – ANIMATIONS DU RESEAU :

4.1 – Formation des gardes particuliers :

Au cours de cette année, il y a eu deux formations initiales. Une dizaine de personnes étaient présentes lors de chaque formation.



4.2 – Formation des animateurs bénévoles



La Fédération a proposé aux animateurs bénévoles exerçant dans un Atelier Pêche Nature une formation dédiée à l'animation. Cette formation a couvert plusieurs points, notamment :

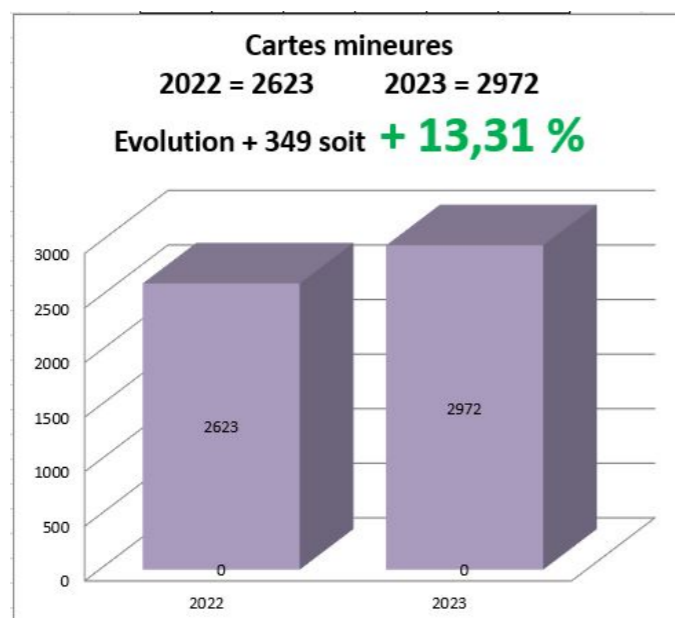
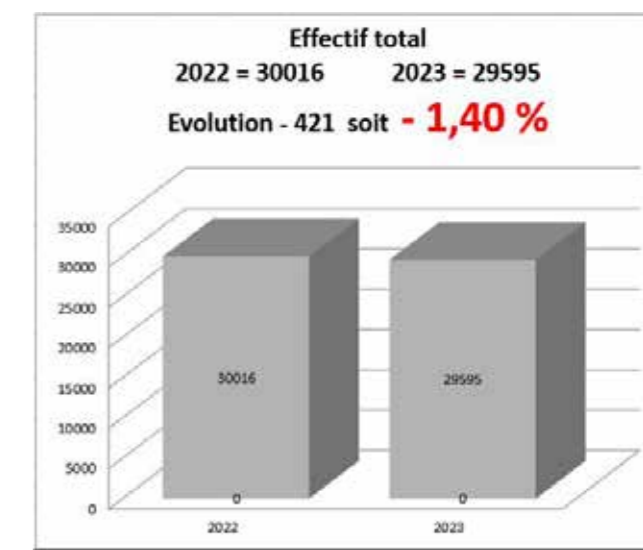
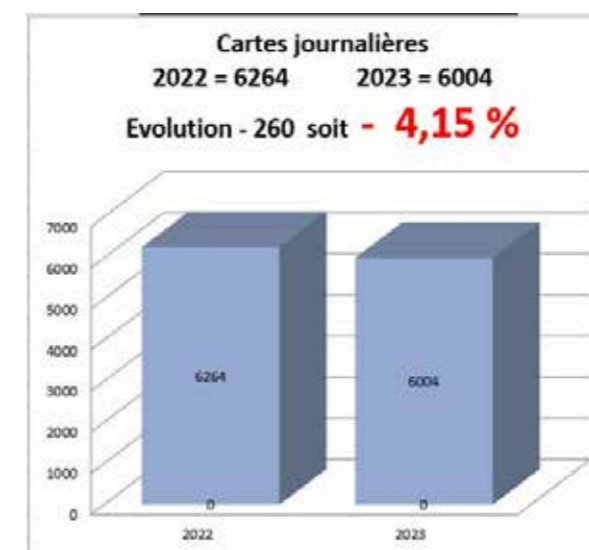
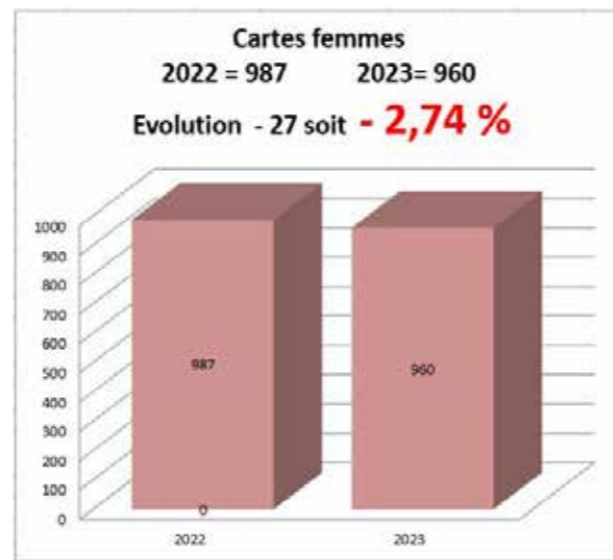
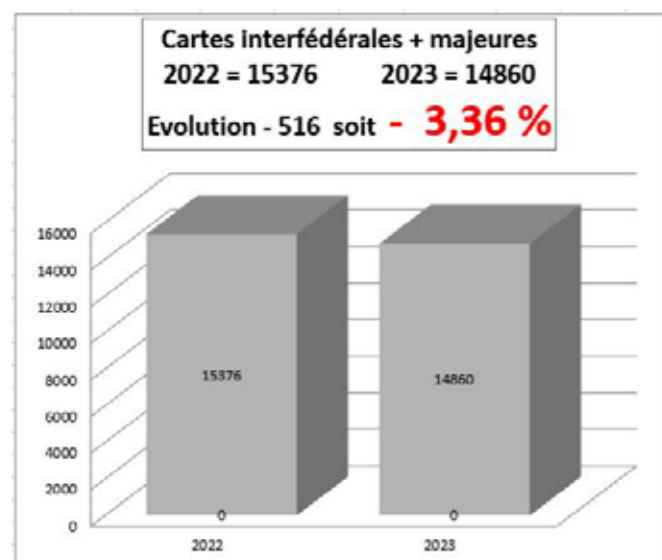
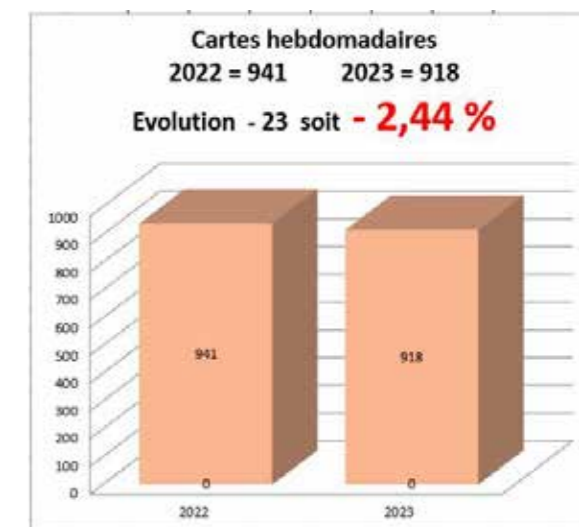
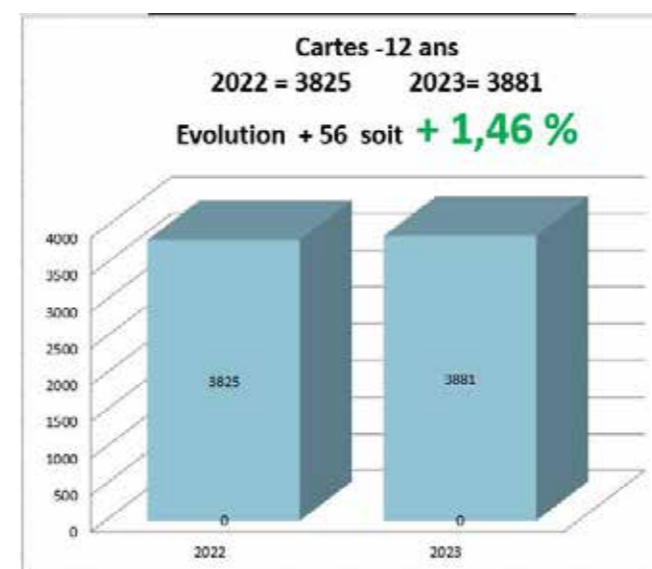
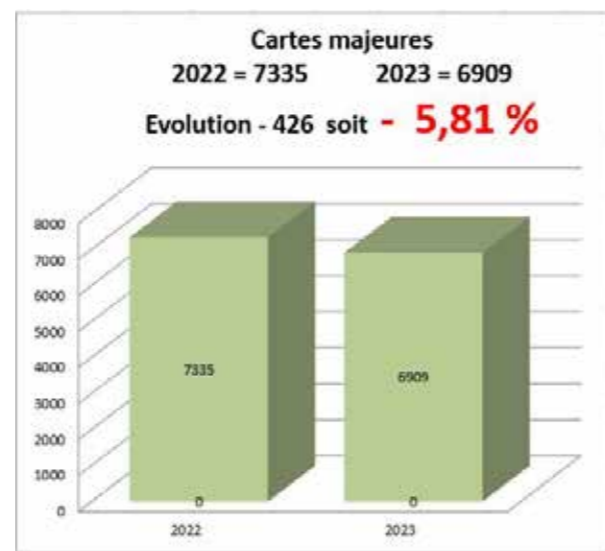
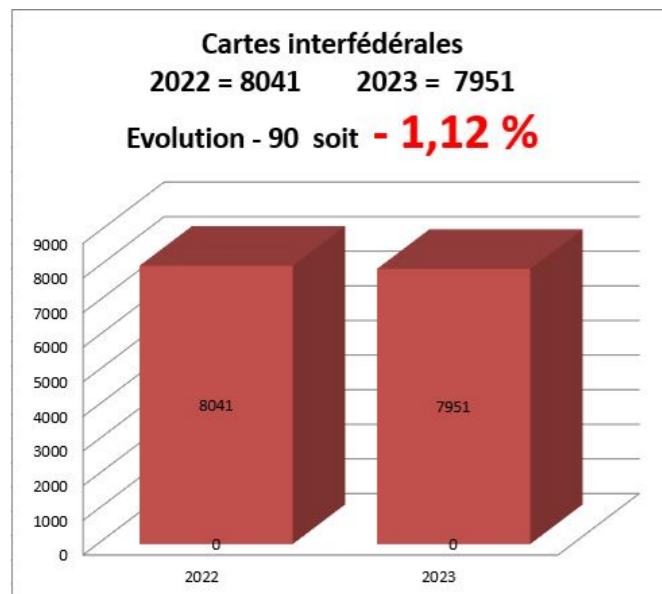
- Faire connaître le fonctionnement d'un APN et les moyens mis à votre disposition par le réseau
- Sensibiliser sur le rôle d'animateur, ses prérogatives et les devoirs liés
- Donner les moyens de mettre en sécurité les participants et d'adopter un fonctionnement vous apportant un maximum de sécurité juridique
- Apporter les méthodes et outils pour mener des actions d'animation variées et adaptées à votre public
- Transmettre les techniques pour capter l'attention et susciter l'envie d'apprendre

Cette formation sera renouvelée tous les ans, avant l'ouverture de la 1^{ère} catégorie.

4.3 – Réunions de bassin versant :

Plusieurs réunions de bassin versant ont eu lieu en 2023. Sujets principaux abordés : geopeche, APN, avancées du PDPG et création/dynamisation du volet animation pêche, les arrêtés pêche, la sécurité au bord de l'eau, tourisme pêche, réciprocité départementale

VIII – Évolution des ventes de cartes :



BILAN FINANCIER

Evolution des dotations 2022 / 2023

ASSOCIATIONS	DOMAINE		BAUX							
	POINTS	VALEUR du point		PUBLIC		PRIVES		LACS DE MONTAGNE		
		2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
		9,0923	9,0923							
ALLEVARD / LA FERRIERE	240	1 409,30 €	2 182,15 €	150,00 €	0,00 €	551,75 €	214,11 €	0,00 €	0,00 €	
BEAULIEU	40	363,69 €	363,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
BELLEDONNE	345	3 136,84 €	3 136,84 €	443,75 €	0,00 €	430,22 €	145,91 €	0,00 €	0,00 €	
BOURG D'OISANS	430	3 909,68 €	3 909,68 €	297,00 €	297,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
BOURGOIN JALLIEU	160	1 454,77 €	1 454,77 €	560,00 €	567,00 €	330,00 €	517,05 €	0,00 €	0,00 €	
CHAMP JARRIE	60	545,54 €	545,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CHANAS	20	181,85 €	181,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LE CHEYLAS	110	1 000,15 €	1 000,15 €	316,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
COGNIN LES GORGES	75	454,61 €	681,92 €	0,00 €	96,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CORPS	60	545,54 €	545,54 €	637,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LA COTE ST ANDRE	155	1 409,30 €	1 409,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
EYBENS	20	181,85 €	181,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LA FERRIERE	0	772,84 €	0,00 €	143,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LA FORTERESSE	60	545,54 €	545,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
FRENEY D'OISANS	70	636,46 €	636,46 €	161,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
GRENOBLE	283	2 573,12 €	2 573,12 €	685,00 €	510,00 €	104,68 €	113,89 €	9 000,00 €	9 000,00 €	
LE GUA	94	854,67 €	854,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
HEYRIEUX	10	90,92 €	90,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IZEAUX	10	90,92 €	90,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IZERON	45	409,15 €	409,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MENS	167	1 518,41 €	1 518,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MOIRANS	70	636,46 €	636,46 €	22,00 €	121,00 €	1 447,27 €	66,60 €	0,00 €	0,00 €	
MONTEYNARD	100	909,23 €	909,23 €	1 025,00 €	1 025,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LA MURE	175	1 591,15 €	1 591,15 €	478,00 €	472,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PALADRU	200	1 818,46 €	1 818,46 €	0,00 €	0,00 €	3 048,00 €	3 048,00 €	0,00 €	0,00 €	
PEAGE DE ROUSSILLON	210	1 909,38 €	1 909,38 €	1 801,00 €	1 795,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PONT DE CHERUY	190	1 727,53 €	1 727,53 €	434,00 €	434,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LE PONT DE CLAIX	90	818,31 €	818,31 €	162,00 €	210,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PONT EN ROYANS	160	1 454,77 €	1 454,77 €	0,00 €	265,00 €	39,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PONTCHARRA	130	1 182,00 €	1 182,00 €	226,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RENCUREL	80	727,38 €	727,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RIVES	125	1 136,54 €	1 136,54 €	0,00 €	0,00 €	44,55 €	45,45 €	0,00 €	0,00 €	
ROYON ST GERVAIS	45	409,15 €	409,15 €	55,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ROYBON	165	1 500,23 €	1 500,23 €	0,00 €	0,00 €	1 391,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST ANDRE LE GAZ	150	1 363,84 €	1 363,84 €	401,00 €	404,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST BUEIL	95	863,77 €	863,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST GEOIRE EN VALDAINE	75	681,92 €	681,92 €	0,00 €	0,00 €	179,90 €	182,20 €	0,00 €	0,00 €	
ST GEORGES DE COMMIERS	30	272,77 €	272,77 €	329,00 €	329,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST JEAN DE BOURNAY	60	545,54 €	545,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST JOSEPH DE RIVIERE	0	545,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST LAURENT DU PONT	265	1 863,92 €	2 409,46 €	0,00 €	0,00 €	76,06 €	82,50 €	0,00 €	0,00 €	
ST MARCELLIN	100	1 136,54 €	909,23 €	87,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST MICHEL DE ST GEOIRS	20	181,85 €	181,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST PIERRE D'ENTREMONT	90	818,31 €	818,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ST SIMEON DE BRESSIEUX	40	363,69 €	363,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
SASSENAGE	65	591,00 €	591,00 €	42,00 €	46,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
SECHILLENNE	30	272,77 €	272,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
SERRE NERPOL	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
THEYS	20	181,85 €	181,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
LA TOUR DU PIN	160	1 454,77 €	1 454,77 €	463,00 €	510,00 €	1 547,80 €	1 493,67 €	0,00 €	0,00 €	
TULLINS	85	772,84 €	772,84 €	44,00 €	44,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VALBONNAIS	250	2 273,07 €	2 273,07 €	0,00 €	1 500,00 €	1 061,61 €	0,00 €	300,00 €	150,00 €	
VEUREY NOYAREY	70	636,46 €	636,46 €	22,00 €	110,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VIENNE	280	2 545,84 €	2 545,84 €	914,00 €	1 046,50 €	0,00 €	64,05 €	0,00 €	0,00 €	
VILLEFONTAINE	80	727,38 €	727,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VINAY	110	1 000,15 €	1 000,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VIRIVILLE	65	591,00 €	591,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VIZILLE	170	1 545,69 €	1 545,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
VOIRON	95	863,77 €	863,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	6 599	60 000,00 €	60 000,00 €	9 897,75 €	9 781,50 €	10 253,01 €	5 973,44 €	9 300,00 €	9 150,00 €	
		60 000,00 €	60 000,00 €	24 904,94 €						

BILAN FINANCIER

ASSOCIATIONS	2° CATEGORIE		FETE DE LA PECHE		FRAIS BENEVOLAT		Achat Mat.EP-AF		DOTATION			
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023		
											ALEVINAGE	
ALLEVARD	146,92 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €	64,00 €	15,32 €	0,00 €	11,60 €	2 321,97 €	2 603,19 €		
BEAULIEU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4,12 €	113,28 €	12,18 €	0,00 €	379,99 €	476,97 €		
BELLEDONNE	2 663,48 €	226,83 €	0,00 €	0,00 €	433,55 €	235,77 €	797,96 €	574,70 €	7 905,81 €	4 320,04 €		
BOURG D'OISANS	327,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64,80 €	129,62 €	71,96 €	70,28 €	4 670,81 €	4 406,58 €		
BOURGOIN JALLIEU	0,00 €	576,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 344,77 €	3 114,85 €		
CHAMP JARRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150,22 €	545,54 €	695,75 €		
CHANAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16,10 €	32,66 €	64,52 €	76,83 €	262,46 €	291,33 €		
LE CHEYLAS	1 514,26 €	1 630,17 €	0,00 €	0,00 €	256,50 €	96,27 €	9,50 €	146,26 €	3 096,41 €	2 872,85 €		
COGNIN LES GORGES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121,17 €	144,48 €	169,38 €	416,36 €	745,17 €	1 338,76 €		
CORPS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	173,34 €	0,00 €	1 355,88 €	545,54 €		
LA COTE ST ANDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261,60 €	172,40 €	41,33 €	43,40 €	1 712,23 €	1 625,10 €		
EYBENS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	188,81 €	171,49 €	99,65 €	19,89 €	470,31 €	373,23 €		
LA FERRIERE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,87 €	0,00 €	1 016,71 €	0,00 €		
LA FORTERESSE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	545,54 €	545,54 €		
FRENEY D'OISANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52,00 €	60,00 €	29,28 €	0,00 €	878,74 €	696,46 €		
GRENOBLE	0,00 €	831,34 €	0,00 €	0,00 €	316,64 €	402,84 €	2 042,27 €	2 288,19 €	14 721,71 €	15 719,38 €		
LE GUA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	854,67 €	854,67 €		
HEYRIEUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,92 €	90,92 €		
IZEAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,92 €	90,92 €		
IZERON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	409,15 €	409,15 €		
MENS	0,00 €	1 149,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7,80 €	1 518,41 €	2 675,69 €		
MOIRANS	2 392,27 €	2 758,15 €	0,00 €	0,00 €	72,80 €	24,30 €	166,20 €	138,45 €	4 737,00 €	3 744,96 €		
MONTEYNARD	388,77 €	378,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27,70 €	2 323,00 €	2 340,07 €		
LA MURE	1 452,15 €	2 415,83 €	0,00 €	0,00 €	82,35 €	121,20 €	191,76 €	99,80 €	3 795,41 €	4 699,98 €		
PALADRU	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	191,04 €	164,50 €	5 057,50 €	5 030,96 €		
PEAGE DE ROUSSILLON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 240,00 €	1 360,00 €	19,83 €	136,06 €	4 970,21 €	5 200,44 €		
PONT DE CHERUY	3 295,71 €	526,02 €	0,00 €	0,00 €	1 007,86 €	867,89 €	485,12 €	605,06 €	6 950,23 €	4 160,51 €		
LE PONT DE CLAIX	999,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20,60 €	21,40 €	63,00 €	65,00 €	2 063,10 €	1 114,71 €		
PONT EN ROYANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 494,52 €	1 719,77 €		
PONTCHARRA	0,00 €	1 324,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64,00 €	71,82 €	36,00 €	1 479,81 €	2 606,22 €		
RENCUREL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	727,38 €	727,38 €		
RIVES	130,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	290,46 €	156,95 €	360,21 €	292,25 €	1 962,58 €	1 631,19 €		
ROYON ST GERVAIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	492,00 €	409,15 €		
ROYBON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 891,65 €	1 500,23 €		
ST ANDRE LE GAZ	2 913,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	839,14 €	946,00 €	415,72 €	396,94 €	5 933,00 €	3 110,79 €		
ST BUEIL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	863,77 €	863,77 €		
ST GEOIRE EN VALDAINE	913,36 €	965,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	242,36 €	34,61 €	2 017,55 €	1 864,67 €		
ST GEORGES DE COMMIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14,55 €	112,82 €	616,32 €	714,58 €		
ST JEAN DE BOURNAY	0,00 €	0,00 €										

IX- ADHERENTS

Début 2023, le département compte 66 associations ci-dessous listées :

ALLEVARD

ALLEVARD & SON CANTON
CHAUVEL PHILIPPE

BELLEDONNE

BELLEDONNE
TAPIAS DANIEL

CHAMP/DRAC - JARRIE

LA GAULE DE CHAMP - JARRIE
MARIOTTE BENOIT

COGNIN LES GORGES

LES GORGES DU NAN
BITH FRANÇOIS

COUR ET BUIS

COURS ET BUIS
PIOT PAUL

LA FORTERESSE

LA GAULE DE LA FORTERESSE
JULLINS FRANCK

GRESSE EN VERCORS

LA GAULE DU GRAND VEYLONT
VALLIER JOSSELIN

HEYRIEUX

L'ARC EN CIEL
BERGERET MARCEL

MARCILLOLES

L'ARC EN CIEL DE LA BIEVRE
MALJOURNAL RÉMI

MONTEYNARD

MONTEYNARD AVIGNONET
GUIGNIER CHRISTOPHE

PALADRU

LES PECHEURS DU LAC DE PALADRU
GUILLAUD DENIS

PONT DE CHERUY

ASSOCIATION DES PECHEURS
BISTER ALAIN

BEAULIEU

LA TRUITE DU VEZY
LEPROHON CEDRIC

BOURG D'OISANS

LES PECHEURS D'OISANS
HENINE FRANCOIS

CHANAS

AMICALE PECHE CHANAS
PLANTIER JACQUES

CORPS

LA GAULE DE LA SEZIA
MACE GUILLAUME

EYBENS

LA GAULE EYBINOISE
PEREIRA JOSÉ *

LE FRENEY D'OISANS

L'ARC EN CIEL HAUT OISANS
ARNOL ALAIN

LE GUA

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA GRESSE
VALMARO THIERRY

IZEAUX

LES PECHEURS IZEAUX - ST PAUL
ARNAUD YOHAN

MENS

PECHEURS A LA LIGNE DE MENS
PERRIER BERNARD

LA MURE

UNION DES PECHEURS DE LA MATHEYSINE
GAUTHIER ROGER

PEAGE DE ROUSSILLON

L'ABLETTE RHODIENNE
ROSTAING CHRISTIAN

PONT DE CLAIX

AMICALE DES PECHEURS
COSTA SÉBASTIEN

BEAUREPAIRE – REVEL TOURDAN

LES TRUITES DE L'ORON ET DU DOLON
BURTIN PASCAL

BOURGOIN JALLIEU

LA GAULE DE BOURGOIN
SABIAC PIERRE

LE CHEYLAS

LES 2 RIVES
VERNUCCI GIUSEPPE

LA COTE ST ANDRE

LA FARIO DE LA BIEVRE
CUCCARO CEDRIC

GRENOBLE

UNION DES PECHEURS
PETITPAS STEPHANE

IZERON

LA GAULE D IZERON
VIAL DIDIER

MOIRANS - VOREPPE

UNION DES PECHEURS
CASSERINI GILLES

PENOL - FARAMANS

LA FARIO DES EYDOCHES
ROUQUETTE DIDIER

PONT EN ROYANS

PONT EN ROYANS
ALLEMANY BERNARD

PONTCHARRA

LA GAULE DU BREDIA
RENARD PHILIPPE

RIVES

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA FURE
QUICHANTE MICHEL

SASSENAGE

LA TRUITE DE SASSENAGE
DELALANDE DAVID-ALEXANDRE

ST ANTOINE L'ABBAYE

LA GAULE ANTONINE
ROUX STÉPHANE

ST CHRISTOPHE EN OISANS

LA GAULE CHRISTOLAISE
PUYAL VINCENT

ST GEORGES DE COMMIIERS

LA GAULE DES COMMIIERS
BONO LUCIEN

ST LAURENT DU PONT

LES PECHEURS DU HAUT GUIERS
GUITTAT MARCEL

ST PIERRE D'ENTREMONT

UNION DES PECHEURS DES ENTREMONT
PYTHON OLIVIER

LA TOUR DU PIN

LA TRUITE TURRIPINOISE
CHRISTIAN REVERAND

VEUREY NOYAREY

LA TRUITE DU RUISSET
BONZI HERVÉ

VILLEFONTAINE

LA CANNE DE VILLEFONTAINE
NIOT SYLVIE

VIZILLE

LA GAULE VIZILLOISE
DIDIER LERICHE

RENCUREL

LA BOULOUVENNE
LOCATELLI PATRICE

ROVON / ST GERVAIS

ROVON/ ST GERVAIS
BIMMEL FLORIAN

SECHILIENNE

LA GAULE DE SECHILIENNE
LAZZAROTTO LAURENT

ST BARTHELEMY

LA TRUITE DE ST BARTHELEMY
LHORME MARTIAL

ST GEOIRE EN VALDAINE

LA GAULE VALDAINOISE
MALLAVAL PATRICK

ST JEAN DE BOURNAY

UNION des PECHEURS de la GERVONDE
MARCON JOSEPH

ST MARCELLIN

LA GAULE ST MARCELLINOISE
MOREL ALAIN

ST SIMEON DE BRESSIEUX

LA GAULE DE LA BAÏSE
GAUTHIER MICKAEL

TULLINS

UNION DES PECHEURS
DUFRESNE MICHEL

VIENNE

LES PECHEURS GERE RHONE
NAQUIN MICHEL

VINAY

L'ARC EN CIEL VINOISE
FILLET-COCHE BERNARD

VOIRON

LES PECHEURS DU VOIRONNAIS
FLEURY JEAN-LOUIS

REVEL TOURDAN

LES AMIS DU DOLON
MERMET PIERRE

ROYBON

LA PECHE DE LA HAUTE GALAURE
LUCIANO JEAN-MARC

ST ANDRE LE GAZ

LA GAULE DE ST ANDRE
VILLETON GUY *

ST BUEIL

LA GAULE DE ST BUEIL
PICCARRETA ANTOINE

ST GEOIRS

LA GAULE DE ST GEOIRS
GUILLET MAURICE

ST MICHEL DE ST GEOIRS

SAINT MICHEL / BRION
ALVARES CHRISTIAN *

THEYS

LA TRUITE DE THEYS
DALBAN-CANASSY SYLVAIN

VALBONNAIS

LA TRUITE DE LA BONNE
DONATI LOUIS

VILLARD DE LANS

LA TRUITE DU PLATEAU
BELLE PATRICE

VIRIVILLE

LA GAULE DE LA PEROUSE
ARDAIN ANDRÉ

AD PECHEURS ENGINIS

ADAPAEF - LA MAILLE DE L'ISERE
FAVIER PIERRE

X - RÉCIPROCITÉ

La fédération est composée de 66 AAPPMA d'autres fusions sont d'actualité, pour tout projet de fusion, merci de prendre contact avec la fédération pour vous aider dans vos démarches.

DOTATION RECIPROCITE ANNEE 2023			
RECETTES	Valeur totale	Répartition	Part Réciprocité
Cotisations	125 293,50 €	100,00%	125 293,50 €
Dotation Club Halieutique	157 116,90 €	100,00%	157 116,90 €
Compensation Hydro	46 962,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	282 410,40 €		

DEPENSES	Valeur totale	Répartition	Part réciprocity
Garderie Fédérale	80 000,00 €	90,00%	72 000,00 €
Alevinage de fond	14 336,73 €	100,00%	14 336,73 €
Alevinage touristique	24 547,00 €	10,00%	2 454,70 €
Dépliants + cartes	28 870,20 €	100,00%	28 870,20 €
Baux ONF	14 170,73 €	100,00%	14 170,73 €
Baux Domaine fédéral	3 836,60 €	100,00%	3 836,60 €
Marquage alevins	7 590,98 €	100,00%	7 590,98 €
TOTAL	143 259,94 €		

SOMME A VENTILER	
	139 150,46 €

DETAIL VENTILATION	
Valeur domaine	60 000,00 €
Baux domaine public	9 781,50 €
Baux privés	5 973,44 €
Baux lacs montagne	9 150,00 €
Alevinage 2°cat	22 350,09 €
Fête de la Pêche	0,00 €
Frais de Bénévolats	8 825,04 €
Divers	10 541,05 €
Fond solidarité reciprocite	12 529,35 €
TOTAL	139 150,46 €

XI - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ 2023



BILAN FINANCIER



Association FEDERATION DE PECHE DE L'ISERE 2023

* Soldes intermédiaires de gestion

	2023	2022	2021	2020	2019
Produits d'exploitation	1 176 288 €	1 242 110 €	1 383 966 €	1 391 308 €	1 235 407 €
Chiffre d'affaires	34 339 €	54 470 €	49 240 €	54 153 €	39 071 €
Ventes + Production nette	85 457 €	103 889 €	102 392 €	94 294 €	252 196 €
Autres produits	1 131 144 €	1 183 751 €	1 332 334 €	1 282 861 €	882 140 €
Charges générales	196 886 €	227 288 €	267 581 €	267 483 €	344 954 €
Charges de fonctionnement	196 229 €	226 581 €	276 003 €	247 731 €	313 028 €
Autres dépenses	656 278 €	213 903 €	402 302 €	160 339 €	405 529 €
Impôts et taxes	12 410 €	11 341 €	11 149 €	16 119 €	11 479 €
Charges de gestion	459 342 €	448 193 €	413 325 €	313 814 €	316 702 €
Transfert de charges	6 452 €	-7 281 €	-4 303 €	-5 422 €	-11 036 €
Dotations aux provisions	-1 769 €	36 900 €	-	46 923 €	-
Dotations aux amortissements	49 979 €	33 114 €	31 000 €	32 764 €	42 471 €
Autres charges d'exploitation	9 347 €	11 964 €	18 485 €	13 279 €	18 338 €
Résultat d'exploitation	97 408 €	274 964 €	172 424 €	53 384 €	32 041 €
Résultat financier	322 €	-2 824 €	-2 942 €	-2 982 €	-2 209 €
Résultat courant	97 730 €	272 140 €	169 482 €	50 402 €	29 832 €
Résultat exceptionnel	1 139 €	1 174 €	1 114 €	1 284 €	14 961 €
Résultat de l'exercice	98 869 €	273 314 €	170 596 €	51 686 €	44 793 €
Capacité d'autofinancement	308 026 €	85 447 €	222 579 €	31 447 €	308 026 €



Votre Bilan
au 31/12/2023





XI- LES PROJETS FEDERAUX EN 2024

1- Partie développement

Station Pêche Roybon

La Fédération prévoit d'entreprendre des travaux d'aménagement sur le plan d'eau de Roybon afin de le labelliser en tant que parcours famille cette année. Par la suite, le label évoluera vers une station pêche : un ponton PMR sera installé d'ici le printemps, ainsi qu'un panneau d'accueil fournissant des informations telles que la bathymétrie, la réglementation locale et les espèces présentes. L'objectif est de labelliser la commune d'ici le printemps prochain, ce qui en ferait la première station de ce type dans la région AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes).



Maison de la Pêche

Les travaux d'aménagement de notre Maison de la Pêche et de la Nature (MPN) se poursuivent ! Cette année, nous prévoyons de réaménager les parkings avec une place PMR et un emplacement bus ainsi que de réhabiliter la structure de l'ancien bâtiment et des garages qui se détériorent avec le temps. De nouveaux équipements de sécurité seront installés dans le parc, et nous cherchons à améliorer globalement les conditions d'accueil.



Descente à bateaux sur la commune de Saint Gervais : tourisme pêche

Cette année, nous allons lancer une étude pour réaliser le levé topographique de l'emplacement prévu pour la future rampe de mise à l'eau de St Gervais sur l'Isère. Il s'agit de la première étape nécessaire avant d'entamer les travaux, que nous espérons pouvoir commencer en 2025.

Vidéos

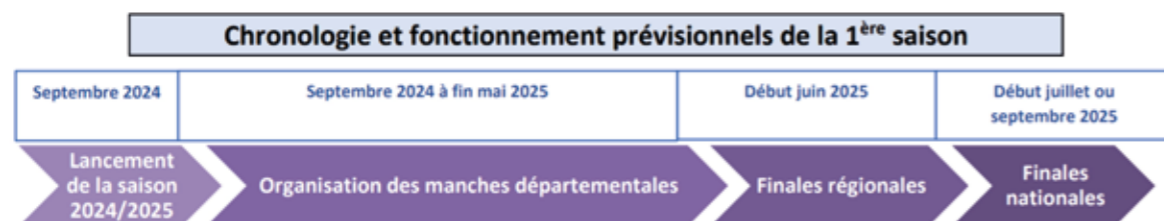
Après avoir mis en lumière de nombreuses opérations techniques, notre plan de communication pour 2024 inclut une orientation vers les animations, avec la réalisation de deux courts métrages (d'une durée de 3 à 5 minutes chacun). L'un de ces courts métrages portera sur le « trekking trout », l'une des animations phares de la programmation des échappées pêche 2024, tandis que l'autre sera dédié à la 3-ème édition du "battle APN".

Organisation des circuits de Compétition dans le cadre du partenariat FNP/FFPS/GIFAP

Lors des assises nationales de la pêche à la fin de l'année 2023, la FNP a exprimé son désir de créer un partenariat avec la FFPS et le GIFAP pour organiser une compétition d'ampleur destinée aux jeunes pêcheurs !

Ainsi, la Fédération souhaite mettre en avant les jeunes talents dans deux catégories : pêche aux leurres et pêche au coup ! Nous envisageons d'organiser quatre étapes en 2024 et 2025 pour permettre à nos jeunes de se confronter lors de compétitions régionales, avec l'espoir d'atteindre la finale nationale !

Nous sommes à la recherche d'AAPPMA désireuses de nous aider à organiser ces étapes, sachant que nous limiterons la participation à une quarantaine de participants maximum par étape.



Championnats de France à Pont de Chéruy

Les 23 et 24 mars prochain, l'AAPPMA de Pont de Chéruy organise les championnats de France de pêche à la truite aux appâts naturels sur la Bourbre.



- Participation à divers salons

Le Carrefour National de la Pêche et Loisir

Le Carrefour National de la Pêche et Loisir s'est tenu du 19 au 22 Janvier 2024 à la Halle de Cournon avec de nombreux visiteurs. Salariés et élus étaient présents tout le week-end afin de de représenter la Fédération avec les autres Fédérations de l'ARPARA.



Un dimanche en nature



Le 1 Septembre prochain se tiendra une nouvelle édition du Salon un dimanche en nature dans le parc des Chambaran. L'occasion pour la fédération d'être présente et de faire découvrir la pêche au plus grand nombre (initiation pêche en étang et simulateur à disposition).

- Les parcours éducatifs : sensibilisation vers les plus jeunes

La Fédération collabore avec les AAPPMA pour développer des parcours éducatifs. En 2024, les travaux débiteront à Rencurel après une année de recherche de financement et de planification. Un sentier pédagogique le long de la Doulouche sera aménagé, comprenant une passerelle, des tables avec des jeux intégrés, et plusieurs panneaux interactifs pour guider les visiteurs sur un site à la croisée de nombreux usages (escalade, randonnée, VTT, pêche, etc.).

Un projet similaire verra le jour à Saint-Jean-d'Hérans, initié par l'AAPPMA de Mens, avec l'installation de panneaux sur le site.



Table sous format "jeux de l'oie"



Panneau interactif sur les milieux aquatiques

2- Partie technique et scientifique :

- Etude lac de Paladru/Laffrey brochet

L'étude « Brochet Grands Lacs » démarre en 2024, avec des plongées d'observation de la reproduction et le prélèvement d'échantillons sur des poissons (tissus pour la génétique, écailles et otolithes pour la croissance).

- Observatoire piscicole des bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne

Une nouvelle étude piscicole sera réalisée en 2024 avec la réalisation de pêches électriques d'inventaires et d'un suivi thermique, sur les 15 stations de suivi sur le territoire Bièvre-Liers Valloire et Sanne (mêmes stations qu'en début de contrat 2021). L'objectif étant de connaître l'évolution de la qualité des cours d'eau en fin de contrat, notamment par rapport aux actions réalisées sur le territoire Bièvre-Liers-Valloire et Sanne.

Prospections « Écrevisses à pattes blanches » sur le Drac

Le contrat de Bassin « Drac » en vigueur prévoit un contrôle des populations d'écrevisses à pattes blanches connues afin d'observer leur évolution ces dernières années. Certains territoires non explorés sur ce thème seront également prospectés. Chaque population contactée fera l'objet d'un relevé du linéaire qu'elle colonise, afin d'estimer si l'espèce régresse ou progresse selon les secteurs.



Crédit photo : Laurent Madelon

Il y aura le renfort d'un CDD pour cette étude.

- Finalisation et présentation du PDPG

En 2024, le PDPG sera en phase d'être terminé après un long travail d'étude des données disponibles (piscicoles, cartographiques, réglementaires, etc.). Pour chaque bassin-versant/unité de gestion, des préconisations de gestion, d'action seront établies. Les pressions sur les cours d'eau sont listées selon les connaissances disponibles. Des fiches pour chaque unité de gestion seront mises à disposition des AAPPMA. Une validation sera nécessaire en DDT pour finaliser le document en lien avec les services de l'Agence de l'eau et l'OFB. Le plan d'alevinage sera ensuite rédigé en s'aidant de ce document.

Une présentation pour chaque Bassin Versant est prévue puis une présentation globale sera faite à tous nos partenaires.

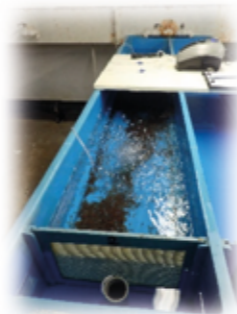
- Etude alizarine efficacité de l'alevinage

Quatre nouveaux cours d'eau seront alevinés en truites communes 0+ marquées sur le territoire Isérois. Les prélèvements de poissons TRF 0+ seront réalisés sur la période été-automne 2024.

- Ruisseau de Saint-Michel (commune de Saint-Michel-de-Saint-Geoirs)
- Bourne (commune de Choranche & Châtelus)
- Affluent de l'Ainan (commune de Saint-Geoire-en-Valdaine)
- Affluent du Drac (commune de Champs-sur-Drac)

Concernant la suite de l'étude menée en 2023, une pêche électrique de recapture sera réalisée sur le ruisseau du Filet, afin de prélever 50 individus 1+ pour mesurer le taux restant de poissons marqués (forte présence des alevins 0+ marqués dans l'études 2023).

Ces études permettent d'adapter les modes de gestion piscicole, afin de favoriser la reproduction naturelle quand celle-ci est mise en évidence.



- Diagnostic piscicole Vénéon

Les données disponibles sur le bassin-versant du Vénéon sont anciennes, mis à part la station de pêche OFB, échantillonnée annuellement à Saint-Christophe-en-Oisans. L'action consiste en la réalisation de 3 pêches électriques par point sur le Vénéon, ainsi que les réalisations de 3 pêches d'inventaire de type De Lury sur plusieurs affluents. Des sondes thermiques seront aussi mises en place pour mieux connaître l'évolution de la température du milieu aquatique. Cette action s'inscrit dans le contrat de bassin Romanche.

- Étude scalimétrie sur la Rive / Étude sur la croissance des truites communes

Les pêches électriques sur la Rive en ont mis en évidence une population importante de truites communes sur tout le linéaire y compris dans les différents tributaires. On note de faibles effectifs au-delà des 23 cm et sur les classes de taille jusqu'à 40 cm (maximum capturé). Afin de mieux connaître la taille de première reproduction et la structure de la population, une étude sur la croissance sera lancée en 2024 grâce à la récolte d'écaillés de l'année 2023.

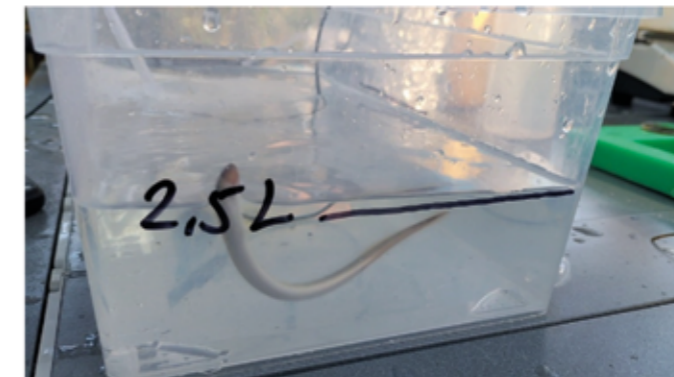
- Etude bois Gramont



Le cycle biologique de la faune piscicole du lac du Bois Gramont reste mal connu. Des interrogations subsistent sur la fonctionnalité du milieu et le devenir des espèces présentes. Dans la continuité de la pré-étude piscicole de l'année 2023, plusieurs travaux seront réalisés en 2024 dont : des pêches électriques par point, une bathymétrie, une cartographie des habitats aquatiques, ainsi que la pose d'une sonde thermique. Ces acquisitions permettront de mieux connaître le fonctionnement de ce lac.

- Pêches & Tracking lamproie

L'étude « Lamproie de Planer » portée par le SIAGA se poursuit sur l'Ainan. En 2024, le « tracking » (recherche des poissons marqués avec des émetteurs en 2023) sera fait avant et après période de reproduction (mars/avril) pour décrire les déplacements des individus et cibler les ouvrages problématiques. De nouveaux marquages auront également lieu à l'automne. La Fédération participera à toutes ces opérations.



- Appui étude « éclusée Bourne »

Les variations brutales de niveau d'eau dues aux barrages, appelées « éclusées » ont un impact difficile à quantifier sur les peuplements piscicoles. Cependant, de nombreuses observations laissent penser qu'il est non négligeable, et l'étude de cette problématique émerge dans les politiques environnementales. Ainsi, la Fédération de l'Isère apportera son aide à la Fédération de Pêche de la Drôme, qui démarre cette année l'étude de ce phénomène sur la Basse-Bourne, avec des inventaires piscicoles sur le cours d'eau.

- **Suivis post sécheresse sur Le Rival amont, le Méaudret, la Gervonde, le ruisseau d'Hurtière, le ruisseau de l'Hôtes et de Mens.**

Poursuite de l'étude commencée en 2023, afin de Connaitre l'impact de la sécheresse sur les populations piscicoles des tronçons qui se sont asséchés l'été 2022 ou 2023.

Réalisation d'un bilan des pêches électriques de sauvetage réalisées lors de la sécheresse 2022 et des pêches de suivi de l'été 2023, afin de prioriser les sites de pêche électrique de 2024.

Les pêches électriques d'inventaires permettront de connaître la possibilité de recolonisation des milieux et d'appréhender l'évolution des populations à l'avenir sur ces secteurs.

- **Appui étude loche d'étang**

La loche d'étang est une espèce benthique très discrète et peu connue considérée comme "en Danger" par la liste rouge nationale. Dans le département de l'Isère, les données historiques indiquent sa présence dans des étangs et des bras morts du Haut-Rhône.

La FDPMA38 apportera son soutien technique à l'OFB et au Syndicat du haut-Rhône pour la réalisation des prospections, qui se feront par pêches électriques et par de la pose de nasses et lors des réunions d'échanges.

L'objectif étant de confirmer et d'affiner la connaissance des secteurs de présence de la loche d'étang dans le Nord Isère.

- **Recherche de pathologies en ADN environnemental**

Parmi les multiples pressions auxquelles sont confrontées les milieux aquatiques et leurs habitants, l'émergence de nouvelles pathologies est récurrente ces dernières années. Parmi elles, la « Maladie Rénale Proliférative » (MRP, ou PKD dans la langue de Jay-Z) peut fortement impacter les populations de truites communes, et la peste de l'écrevisse peut décimer une population d'écrevisses à pattes blanches en quelques semaines.

La Fédération lance, en 2024, des investigations sur ces pathologies à l'aide de l'ADN environnemental. Cette technique, qui consiste à détecter la présence d'un organisme à travers les traces d'ADN qu'il laisse dans l'eau, permet de couvrir de grandes surfaces à moindre coût. De plus, elle permet de repérer des espèces très discrètes et/ou difficiles à observer, comme certaines maladies par exemple.

Les analyses permettront de statuer sur la présence de la peste de l'écrevisse et de la MRP sur le Département.

3- Partie travaux du pôle technique

- **Travaux de restauration d'habitats aquatiques sur la Gère**

Sur un tronçon de la Gère sur la commune de Pont-Evêque, des aménagements seront réalisés dans le lit mineur, pour diversifier les écoulements et augmenter la capacité d'accueil pour la faune piscicole.

- **Travaux Ruisset**

Les travaux n'ayant pas pu se faire en 2023 pour des raisons réglementaires (voir « Opérations 2023 »), ils seront effectués en 2024. Ces travaux auront lieu dans le centre de Noyarey, au niveau du gymnase.

- **Travaux de restauration d'habitats aquatiques sur le Bion**

Sur un tronçon du Bion aval, sur la commune de Bourgoin, des aménagements seront réalisés pour diversifier les écoulements en favorisant le reméandrage et la création d'habitats aquatiques dans le lit mineur du cours d'eau.

- **Travaux de diversification des habitats aquatiques sur la Gresse**

La Gresse en aval de Gresse en Vercors est un cours d'eau qui a subi diverses modifications au cours du temps, telles que la chenalisation pour la réalisation des voieries et pour le remembrement de plusieurs parcelles. Différents aménagements sont présents tels que d'anciens seuils « piscicoles » aujourd'hui détériorés. Le lit s'est incisé avec le temps par endroit. Les abris piscicoles sont sous représentés sur plusieurs tronçons.

L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil du cours d'eau en créant des abris piscicoles exploitables par la truite commune et les espèces accompagnatrices, favoriser la continuité écologique et piscicole au niveau d'un ancien seuil et diversifier les écoulements. Trois zones sont concernées.

- **Entretien annuel des étangs EDF**

- **Les événements de la fédération en 2023**

- o Ag de la Fédération : samedi 6 avril à Beaurepaire
- o Réunion des Présidents : 19 Octobre à Pont de Cheruy



Merci de votre attention

www.peche-isere.com



Information
à diffuser !



LA CARTE
INDISPENSABLE :
Savoir où pêcher en
temps réel !

GEOPECHE™
www.geopeche.com

GEOPECHE™ est une carte interactive, gratuite,
accessible à tous, de votre **ordinateur**, de votre **smartphone**,
de votre **tablette**, du fond de votre **canapé** ou de votre **barque**,
incluant **toutes les rivières et plans d'eau d'un département**
ainsi que toutes les informations nécessaires
à la pratique de la pêche de loisirs.

Géolocalisez-vous et vous saurez tout !



La pêche en Isère :

www.peche-isere.com

Vos cartes de pêche :

www.cartedepeche.fr

La pêche en France :

www.generationpeche.fr

**Fédération de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique de l'Isère**

301, rue de l'Eau Vive

Font Besset

38210 St-Quentin-sur-Isère

Tél. 04 76 31 06 00

contact@peche-isere.com